



Sommaire



Séance d'ouverture

Discours introductifs	p. 3
Interventions des experts	p. 6
Table ronde	p. 10

Synthèse des 6 ateliers

p. 14

Séance de clôture

Ateliers par Marjorie Jouen	p. 22
Discours de clôture	p. 24

*Cette synthèse est réalisée
par l'Acteur rural en février 2017*

Village
LE PLEIN D'ÉNERGIES POSITIVES



Annexes

Discours de Gérard Moreau	p. 28
Discours d'ouverture de Renaud Lagrave	p. 30

Mot d'accueil de Michaël Weber	p. 32
Interventions de Bernard Chevassus-au-Louis et Christian de Perthuis	p. 33 p. 37
Discours d'ouverture de Michaël Weber	p. 40

Interview filmée de Barbara Pompili	p. 48
-------------------------------------	-------

Synthèse des ateliers par Marjorie Jouen	p. 50
--	-------

Discours de Renaud Lagrave	p. 54
Discours de Dominique Coutière	p. 56
Discours de Jean-Luc Gleyze	p. 57
Discours de Michaël Weber	p. 60
Discours de Nicolas Thierry	p. 66
Discours d'Alain Vidalies	p. 69



Crédits photos © Studio Ernest sauf page 21 © K.Monier



Séance d'ouverture

Synthèse des discours introductifs

800 personnes étaient réunies pour cette édition 2016 du Congrès national des Parcs naturels régionaux. Interventions, témoignages, visites ont réaffirmé la capacité des Parcs à associer préservation du milieu naturel et développement des activités humaines.

« *C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à Sabres aujourd'hui* ». Ouvrant l'édition 2016 du congrès national des Parcs naturels régionaux de France, le maire de Sabres rappelle, en quelques mots, les particularités de sa collectivité, située au cœur du plus grand massif forestier de l'Europe de l'Ouest : la forêt des Landes de Gascogne. Cette dernière compte 1 300 habitants, 16 000 hectares et cinq quartiers importants, dont celui de Marquèze. C'est dans ce quartier, qu'a été créé il y a 48 ans un écomusée qui a accueilli

plus de trois millions de visiteurs depuis son ouverture. « *L'écomusée a contribué à changer l'image et l'avenir de Sabres. Il accueille de nombreux enfants de notre école et, liés à sa création, des investissements ont suivi, d'abord privés, dans les années 70, avec la construction de l'Auberge des Pins, puis dans les années 80 par la commune : village de vacances, équipements sportifs et touristiques...* », poursuit le maire. L'afflux de visiteurs a ainsi suscité une dynamique locale qui a bénéficié aux commerces, à l'hébergement et à l'artisanat.

D'autres établissements et entreprises ont également créé de l'emploi et il y a huit ans, le Pavillon des Landes de Gascogne – lieu de conférences, d'expositions et de spectacle situé à la gare –, a permis de renforcer les liens entre l'écomusée et la commune.

Le défi de ce territoire : reconstituer la forêt landaise

« *Il y a deux ans, on m'avait dit que c'était un peu fou d'accueillir*



ici le congrès national des Parcs et que c'était trop cher. Mais nous avons réussi grâce à la mobilisation de toutes et de tous », poursuit Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. « Certes cela représente un coût. Mais c'est utile qu'il y ait un congrès national des Parcs. Dans cette période où beaucoup de débats nous remettent en cause, il nous faut en effet réaffirmer notre présence sur les territoires. Et quoi de mieux que ce moment collectif qui rassemble la cinquantaine de Parcs pour rendre visibles nos orientations et notre attachement à nos territoires et à nos histoires ! » À son tour, Renaud Lagrave présente le parcours du Parc hôte de ce congrès, créé en 1970, qui couvre 51 communes situées sur les Landes et la Gironde et dont la dernière révision de la charte date de 2014. Ses activités sont animées par une équipe de 65 agents qui interviennent dans des domaines aussi variés que la forêt, l'urbanisme, la ressource en eau, les espaces naturels et l'accompagnement de l'activité humaine.

« Nous sommes effectivement situés dans le plus grand massif forestier d'Europe de l'Ouest. Mais celui-ci a beaucoup souffert. Face à des propositions d'installations de porcheries industrielles et d'autres projets de ce type, les acteurs du territoire – collectivités, sylviculteurs, ONF –, ont tous décidé qu'il fallait le replanter à l'identique », se félicite le président. « Il en va de notre identité et de l'activité économique. »

Les Parcs porteurs d'un discours positif dans un contexte difficile

Remerciant l'ensemble des participants, agents, élus, partenaires et délégations étrangères présents, Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, rappelle la volonté du réseau de ne pas être instrumentalisé, ni récupéré par quelque pression ou lobby que ce soit. « Nous prônons en permanence le dialogue, la concertation et le respect ». Par l'exemple de la forêt des Landes, il explique comment les Parcs expérimentent, avec les professionnels, les élus et les citoyens, pour accroître la valeur ajoutée à la fois économique et naturelle de ce bien commun, qu'est la nature.

Aujourd'hui, il en appelle à tous les acteurs de la forêt, pour qu'ils s'interrogent sur les enjeux liés aux impacts du réchauffement climatique sur la forêt française. Il questionne également le monde agricole, avec lequel les Parcs travaillent en étroite collaboration. « Nous avons conscience que l'agriculture traverse une crise profonde, mais nous croyons qu'il y a une place pour différents modes de productions et je crois que ce lien entre un produit et son territoire, fondement de la marque "Valeurs Parc naturel régional", fait son chemin. J'en veux pour preuve nos récents échanges avec le président de la FNSEA qui s'interrogeait sur l'ancrage territorial de la production agricole. »

Michaël Weber exprime ensuite ses inquiétudes quant aux ré-

formes territoriales successives ainsi que sur la raréfaction du financement des Régions et Départements, alors que la Loi sur la biodiversité a réaffirmé la place des Parcs.

Selon lui, ces derniers sont et doivent pouvoir continuer à être porteurs d'un discours positif et rassurant en faveur d'un projet équilibré entre la nécessaire protection du patrimoine naturel et la volonté légitime de développement territorial.

Le président des Parcs se félicite de la Loi en faveur de la biodiversité, mais...

Le président salue à ce titre la réelle avancée que représente la Loi pour la reconquête de la biodiversité. Cette dernière conforte les Parcs comme opérateurs privilégiés de l'État et des collectivités dans les domaines de la biodiversité et des paysages. Il se félicite également de la modification de la périodicité des révisions de chartes, portée à quinze années ainsi que de la place accordée aux Parcs dans le Conseil national de la biodiversité.

« Nous avons par contre des craintes quant à la composition du Conseil national de protection de la nature. Il sera composé d'experts, or il devra comme par le passé porter un regard sur les Parcs en création ou en renouvellement. Sur les nombreux autres sujets dont se saisit le CNPN, les Parcs ont des choses à dire. J'en appelle donc à la ministre pour considérer notre réseau comme

un réseau d'experts et nous accorder à ce titre une place au sein de cette instance déterminante. »

Le président rappelle les liens de proximité que le réseau entretient avec celui des Parcs nationaux et appelle aussi à la reconnaissance et à la consolidation des Parcs naturels urbains (PNU). *« Les villes qui se sont engagées dans les PNU partagent avec nous la même vision, constituée de partage avec la population, de mise en valeur de la biodiversité en ville et de production locale. Le député de Strasbourg, Éric Elkouby avait défendu un amendement lors de la Loi sur la biodiversité, qui a été rejeté. J'espère que nous pourrions prochainement travailler à un texte permettant de reconnaître cet engagement. »* Autre requête : le président demande une ouverture de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB)

au réseau des Parcs, mais aussi à d'autres partenaires tels que la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, les Réserves naturelles de France et le Conservatoire du Littoral.

Une feuille de route ambitieuse pour les années à venir

Si Michaël Weber estime le bilan des Parcs naturels régionaux positifs en faveur de la biodiversité, il en est de même, selon lui, pour le développement économique des Parcs. Ces derniers attirent en effet davantage de populations que les autres territoires ruraux. La marque « Valeurs Parc naturel régional » ne pourra selon lui que renforcer cette tendance puisque les retours des territoires sont d'ores et déjà très

positifs. S'il ne plaide pas pour une démultiplication des Parcs *« le label serait affaibli par un risque de banalisation »*, il souhaite que le réseau s'engage dans d'ambitieux chantiers : leur autonomie énergétique – feuille de route lancée par son prédécesseur Jean-Louis Joseph –, leur implication dans les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), l'expérimentation d'autres gouvernances en faveur de nouveaux modes de partages de facteurs de bien-être et de lien social (bonheur intérieur brut) et aussi, dans un autre ordre, ouvrir le chantier de leur structure de gestion. *« Les syndicats mixtes seront menacés lors de la prochaine réforme territoriale, alors construisons ensemble les nouveaux syndicats de Parcs, n'ayons pas peur du changement, sachons l'anticiper. Ils garderont*



la souplesse de nos syndicats mixtes actuels, mais ils auront une dose de gouvernance contributive issue du bloc citoyen. Ils donneront une place aux organisations professionnelles, agricoles, forestières... »

L'État appelle les Régions à poursuivre leurs soutiens aux Parcs.

Après avoir expliqué la raison de son absence - ne pas pertur-

ber le congrès par la présence de mouvements de contestation comme lors de l'inauguration de la Maison de la nature de la Somme quelques semaines auparavant -, Barbara Pompili, secrétaire d'État, chargée de la biodiversité, a évoqué toutes les qualités qu'elle attribue aux Parcs : la créativité, des projets durables pour la biodiversité et l'économie et un savoir-faire dans la gestion de la complexité. Se félicitant de la place accordée

aux Parcs par la Loi en faveur de la biodiversité, elle leur promet une stabilité des moyens attribués par l'État et appelle les Régions à en faire de même. Enfin, elle invite les Parcs à participer à l'opération « La biodiversité en actions » qui référence pour faire connaître les initiatives des territoires en faveur de la biodiversité.

Synthèse des interventions des deux experts

Relations Homme-nature : vers un nouveau projet humaniste et économique

La relation que l'Homme entretient aujourd'hui avec la nature, est étroitement liée à son histoire. Les deux experts nous expliquent comment les humanistes et les économistes ont modelé notre vision de la nature. Il est néanmoins urgent de franchir de nouvelles étapes, ils nous expliquent pourquoi et lesquelles.

« *La relation Homme-nature est une vieille histoire qui concerne l'ensemble de l'humanité. Mais je partirai d'une époque qui a caractérisé notre civilisation occidentale : la Renaissance et le Siècle des Lumières.* ». C'est Bernard Chevassus-au-Louis, normalien, agrégé de sciences naturelles et président de l'association Humanité et biodiversité, qui a été invité à exposer les premiers éléments de réflexion sur le thème du congrès : la relation Homme nature.

Il explique ainsi que l'humanisme, qui a émergé à la Renaissance, amenait une nouvelle vision de l'Homme : un individu libre, capable d'autonomie et de réflexion, de s'affranchir de contingences de tous ordres, de définir un projet, d'avoir une histoire et de s'inscrire dans une vision du changement et de progrès... Seulement, l'humanisme révèle rapidement une face sombre. « *Pour affirmer un tel projet, il fallait d'une certaine manière, l'opposer à tout le reste, c'est-à-dire la nature. Cette der-*

nière est considérée comme déterminée, régie par des Lois et dont les êtres vivants et non vivants, au comportement compréhensible et prévisible -les prémices de la science-, étaient des choses. » Pas étonnant donc, selon lui, que le philosophe René Descartes les représente comme des machines. Même l'univers semblait complètement prévisible. Ces raisonnements ont ainsi amené à penser que les animaux étaient dénués de sentiments et donc de souffrance, même si parfois ils en donnaient l'impres-

sion. « *Descartes avait à résoudre à ce sujet une très forte pression théologique : comment un Dieu bon peut laisser souffrir des êtres sans que cela ait un sens. Pour l'Homme, c'est la rédemption, mais pour les animaux ? On ne peut pas lui reprocher une certaine logique. Les cris, les expressions des animaux ne seraient donc qu'illusion de souffrance.* »

La nature, considérée comme un grand fouillis à maîtriser

Le chercheur poursuit sur les applications de cette vision, toutes d'abord juridiques. Ainsi, la Déclaration des droits de l'Homme opérait un clivage très clair entre les sujets qui avaient des droits – en l'occurrence les Hommes blancs adultes dans un premier temps, les femmes et les enfants étant exclus –, et les choses qui étaient des objets de droit. Parmi elles, se distinguaient les animaux domestiques qui avaient un propriétaire et donc des droits et les êtres vivants sans propriétaire comme les poissons dans les océans, qui n'en disposaient d'aucun. « *La première loi anglaise sur la protection des animaux domestiques vous interdisait de maltraiter l'animal d'autrui, comme il était par exemple interdit de casser l'armoire de son voisin... Mais vous étiez libre d'en faire ce que vous vouliez, comme de votre vieille armoire d'ailleurs.* »

L'Homme d'aujourd'hui a hérité de cette vision juridique. Bernard Chevassus-au-Louis prend l'exemple du faisan : en enclos, il est protégé, lâché, il de-

vient un gibier sans aucune protection. « *Dans les textes du Siècle des Lumières, la nature était vécutue comme n'ayant pas de valeur, comme un ensemble en déshérence, porteur de menaces et de désordre. Tout le projet de l'humanisme, c'est finalement le jardin à la française, la projection sur un espace de l'image de ce que la nature devait être lorsque l'Homme s'en occupe. On peut trouver des racines beaucoup plus anciennes de cet humanisme, dans ce paradis terrestre que nous aurions connu mais qui n'existe plus.* »

Une vision peu à peu ébranlée par Rousseau, Darwin et Koko

« *Ce qui va ébranler peu à peu cette vision c'est tout d'abord le philosophe Jean-Jacques Rousseau* », poursuit Bernard Chevassus-au-Louis. Avec l'émergence d'un courant romantique et des peintres de Barbizon, des valeurs

esthétiques et morales apparaissent, la nature et le paysage deviennent des lieux de ressourcement pour échapper aux contingences sociales. Il faut protéger la nature telle qu'elle est pour qu'elle continue à incarner des valeurs antagonistes à celles de la société humaine... Un nouveau dualisme en somme, qui favorisera, selon Bernard Chevassus-au-Louis, l'émergence du courant des premiers grands Parcs nationaux.

Au XIX^e siècle, un second courant a également ébranlé cette vision de la nature : l'évolutionnisme. Mal accueillies, les théories de Charles Robert Darwin, naturaliste anglais, qui affirmaient qu'il y avait une continuité entre les êtres vivants – Homme compris –, retiraient à ce dernier, toute espèce de création ex nihilo. « *Dans ce schéma, l'Homme est très proche par exemple du maïs, car la grande diversité du vivant aujourd'hui, ce sont des êtres qu'on ne voit pas ou à peine, les*



micro-organismes. »

La question de l'absence de souffrance des animaux a été, elle aussi, peu à peu ébranlée. *« Ceux qui les ont étudiés ont vite compris qu'ils avaient des relations sociales, qu'ils étaient capables de sentiments, de ruse, d'anticipation, voire de mensonges. Comme cette femelle gorille, Koko, qui communique avec les Hommes et avec ses congénères par la langue des signes. »*

Le dernier courant porte sur la définition même de la biodiversité. *« Les êtres vivants ne sont pas des entités indépendantes et autonomes. Au contraire, ils forment un réseau de relations qui explique toutes leurs propriétés »,* commente le chercheur. Ainsi, la digestion humaine est facilitée par une flore intestinale très active ou encore, les cils sont inlassablement nettoyés par des acariens invisibles. *« Nous sommes dans un écosystème et partie prenante de celui-ci. »*

Vers un nouveau projet humaniste

Faut-il néanmoins dire que l'Homme n'est qu'une espèce parmi d'autres ? *« Je pense que ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre les choses »,* estime Bernard Chevassus-au-Louis. *« Notre vision occidentale nous distingue encore de la nature tandis que d'autres civilisations n'ont pas du tout cette approche. »*

Pour trouver la solution, le scientifique retourne au Siècle des Lumières où aux premiers temps, les droits de l'Homme étaient étroits puisqu'ils ne concer-

naient pas les enfants qui travaillaient très jeunes ou les femmes qui par exemple, n'ont pu avoir un emploi sans le consentement de leur époux qu'en 1965. *« Progressivement, nous sommes donc passés d'un humanisme très réduit, à des élargissements progressifs, à l'ensemble de l'humanité et même à l'humanité à venir, quand on a commencé à parler des droits des générations futures. L'humanisme que nous allons incarner, ne doit-il pas faire un nouvel élargissement qui considérerait qu'il ne faut pas juger les autres êtres vivants avec ce qui nous différencie ? Comme un champion qui se comparerait au reste de l'humanité par la hauteur qu'elle serait capable de sauter ? Peut-être faut-il considérer d'autres qualités, savoir-faire et types d'intelligence des êtres vivants ? Peut-être qu'il faut que nous prenions conscience que nous sommes un être vivant dans le réseau du vivant, dont nous sommes conjoints et solidaires, dont nous sommes ensemble liés par une histoire commune, liés par une série de propriétés qui nous sont utiles, et demain, sans doute, liés par un futur dans lequel les uns continueront à exister si les autres continuent à s'en occuper et inversement. »*

La nature : un stock productif mais limité pour les économistes

Si sur le plan philosophique un long chemin a été parcouru, il en reste tout autant à faire semblait-il pour ce qui concerne les ac-

tivités humaines. Christian de Perthuis, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, fondateur de la Chaire économie du climat, est invité à intervenir sur les questions économiques et sociales qui interagissent dans les relations entre l'Homme et la nature. *« Il faut le reconnaître, l'économie et la nature, n'ont pas toujours fait bon ménage. Vous devez vous en rendre compte tous les jours dans vos activités professionnelles. Entre le capital naturel et les activités économiques, subsistent beaucoup de frottements. Les choix économiques sont en effet établis à partir d'informations données sur les prix. Ces prix intègrent une partie des coûts, mais pas tout. »*



Il explique que les économistes considèrent les êtres vivants comme des objets du capital productif. À la naissance de l'économie politique au XIX^e siècle, avec Thomas Malthus et David Ricardo, le capital naturel est perçu comme un stock de terre. Seulement, très rapidement, certains économistes, comme

le Britannique William Stanley Jevons, puis le Club de Rome, ont alerté sur l'étrécissement de ce stock – de charbon à l'époque –, prédisant un arrêt de la croissance.

Une priorité : préserver les systèmes de régulation et les liens entre les espèces

Selon Christian de Perthuis, l'histoire leur a finalement donné tort. « Cela faisait des années que j'entendais dire que nous n'allions plus avoir d'énergie. Et puis j'ai rencontré des climatologues qui m'ont dit que le système énergétique sur lequel nous construisons notre prospérité, n'est qu'un tout petit élément. Ce qui compte, c'est le système énergétique global qui comprend les échanges avec le soleil. » Poursuivant ce raisonnement, il explique que ce ne sont pas les stocks qu'on épuise, mais les systèmes de régulation que nous abîmons. Les Hommes ont attribué une valeur économique au carbone qui est sous les pieds, mais pas au CO₂ envoyé dans l'atmosphère. « La crise écologique va amener les économistes à reconsidérer complètement la représentation du capital naturel dont on a hérité. Une partie est certes constituée des stocks de matières premières. Mais c'est d'abord et avant tout des systèmes de régulation naturelle extraordinairement complexes dont il s'agit. Or si l'économie sait bien gérer la rareté relative du pétrole – on peut trouver des substituts rentabilisés par la hausse du prix du pétrole par exemple –, elle est dans l'in-

capacité de remplacer un système de régulation climatique détruit. Il faudra changer de paradigme. » Le chercheur prend un autre exemple : celui de l'eau. « Cette ressource semble manquer alors qu'en réalité, la terre en contient autant qu'au moment de la préhistoire. » Là-aussi, il invite à ne pas uniquement réfléchir qu'en termes de stocks d'eau à protéger mais plutôt en un système de régulation complexe, qu'est le cycle de l'eau. Même raisonnement pour les espèces vivantes dont il faut préserver les liens complexes entre elles et pas seulement quelques espèces emblématiques comme le panda en Chine ou l'aigle chauve aux États-Unis. Parce qu'une fois détruits, l'Homme ne pourra pas non plus les reconstruire.

Une économie au service de la nature, c'est possible et même urgent

Comment alors intégrer ce capital inestimable dans les économies ? « Que les choses soient claires. En aucun cas, je ne veux marchandiser la nature, car elle n'a pas de prix. Mais les systèmes de régulation ont une immense valeur. Chaque destruction à un coût pour la société, soit directement sur une activité – comme les pollinisateurs pour l'agriculture –, soit de façon plus générale sur la vie humaine et celle des générations futures. » Il devient donc urgent, pour Christian de Perthuis, que les économistes et les décideurs politiques intègrent de fa-

çon croissante dans les sociétés et les économies, les coûts de la destruction du capital naturel. Les moyens peuvent être les plus divers : une fiscalité sur les pollutions, un système de redistribution des revenus des collectivités vers celles qui œuvrent en faveur de la biodiversité, une tarification du carbone... « Pour les questions plus complexes de la biodiversité, il faut progresser vers des mécanismes qui, à chaque projet de construction, conduisent à s'interroger sur le coût pour le capital naturel. Si la destruction des systèmes de régulation naturelle a un coût, leur restauration apporte des bénéfices qu'il faut valoriser. Il existe des moyens pour cela : la compensation écologique par exemple, les paiements pour services environnementaux (PSE) très peu développés jusqu'à présent. Il faut aussi mobiliser les consommateurs. Si on les informe avec les bons labels, ils ne vont pas faire les mêmes choix. » Reste donc à trouver les rémunérations économiques de ceux qui contribuent à cette restauration des systèmes de régulation naturelle. « Cela dépendra beaucoup de la capacité d'innovation des acteurs sur les territoires et à celle de se mettre en réseau. Mais je suis convaincu que les Parcs sont plus compétents que moi pour trouver les méthodes de valorisation de ce capital naturel. »



Synthèse de la table ronde

Intervenants

Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Marie Cauli, professeur des universités en anthropologie

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Bernard Chevassus-au-Louis, normalien, agrégé de sciences naturelles et président de l'association Humanité et biodiversité

Christian de Perthuis, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, fondateur de la Chaire économie du climat

Les Parcs : une place privilégiée entre l'Homme et la Nature

Lutter contre des raisonnements et des projets à court terme, réunir et concilier les intérêts d'acteurs parfois opposés dans un dialogue constructif, associer davantage les scientifiques dans les réflexions et les actions des Parcs... Voici quelques-unes des propositions apportées par les participants à cette table ronde.

« *Quand on veut préserver le territoire d'un Parc, on ne le met pas forcément sous cloche, c'est pour cela qu'il faut travailler avec tous les acteurs* ». Selon, le président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Renaud Lagrave, ce qui s'est passé sur son Parc, depuis sa création, est à ce titre exemplaire. Le massif forestier des Landes compte un million d'hectares, dont 30 % dans le Parc. Il représente des milliers d'emplois, des industries reconnues comme Biolandes* et toute une filière sylvicole avec laquelle les acteurs du Parc travaillent depuis 1970. « *Aujourd'hui, le*

massif forestier est essentiel pour l'économie, mais aussi l'identité de notre territoire. Nous perdions des habitants autrefois, ils redeviennent tout doucement. »

Les Parcs, plus attractifs que les autres territoires ruraux

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, reconnaît que la dimension culturelle est très importante dans la vitalité des territoires des Parcs, mais trop souvent oubliée. « *Ici, nous avons une culture, un passé, une forêt. Tout comme je vois d'autres Parcs utiliser le bois de haie pour créer une filière économique et préserver le bocage et d'autres encore développer les circuits courts en valorisant les produits locaux.* » Ce qui permet de conjuguer culture, nature et économique au sein des Parcs c'est, selon le président, leur capacité à réunir autour de la table des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. « *Nous sommes en dialogue permanent avec tous les acteurs et cela fonctionne car*

nous arrivons à créer une économie attractive. Les Parcs gagnent en moyenne davantage d'habitants que les autres territoires ruraux. Et nous développons des activités en artificialisant moins nos sols également. On ne le dit pas assez. »

Pour Christian de Perthuis, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, si les Parcs arrivent à concilier économie et nature, ailleurs le développement économique se heurte à des choix contradictoires. Certains projets sont créateurs d'activités économiques, mais destructeurs de la nature. D'autres vont avoir des impacts positifs sur les deux, d'autres encore, impacteront positivement et négativement sur l'environnement. « *Sait-on que les valeurs immobilières dépendent de la présence ou non de la nature à proximité ? En ville, l'habitat proche d'un espace vert prendra de la valeur. Mais si on laisse quelques privilégiés capter cette rente, elle ne risque pas d'être redistribuée équitablement sur les territoires.* »

Hauts-de-France : une image de plus en plus verte

Marie Cauli, professeur des universités en anthropologie, présente la situation dans les Hauts-de-France. Selon elle, les comportements et les pratiques ont une incidence sur les représentations de la nature et inversement. Ainsi, dans cette région, l'image qui ne collait pas trop avec celle de la nature, a évolué. « Par son passé industriel, le sol, le sous-sol et l'eau avaient été conquis d'une manière âpre, avec une vision prédatrice de la nature. Depuis au moins 40 ans, les Parcs ont reconquis la nature et réussi à réinstaurer le vert. On découvre aujourd'hui une région avec des sites remarquables et des zones de respiration que sont les espaces agricoles. » Elle explique l'étroite collaboration mise en œuvre pour cela depuis une vingtaine d'années entre des scientifiques et les acteurs

du Parc, sur des logiques disciplinaires et plurielles. « Cela porte ses fruits pour ce qui concerne les méthodes de travail. L'objectif est en effet de déconstruire le rapport à la nature. Les terrils se sont enherbés et les anciennes carrières comblées et transformées. Les espaces sont prolongés et reliés entre eux. »

Des pistes pour réunir des acteurs antagonistes autour de la table

Les visions de la nature étant très différentes d'un acteur à l'autre, les révisions des chartes qui les réunissent autour d'une même table, peuvent être l'objet de quelques « frottements », comme le constate parfois Renaud Lagrave. « Empêcher les véhicules à moteur de circuler en forêt ne convient pas à tout le monde. Mais il faut prendre le temps de discuter et que chacun

y mette un peu du sien. Les Parcs rassemblent, n'imposent pas des points de vue mais donnent des orientations qui permettent par exemple de faire cohabiter chasseurs et LPO. » Pour aller plus loin dans ces processus de concertation, Bernard Chevassus-au-Louis, normalien, agrégé de sciences naturelles, distingue deux étapes.

La première consiste à faire prendre conscience à ces personnes autour de la table, qu'un comportement auquel elles attribuent une valeur engage d'autres choses qui ont aussi une valeur. Il y a donc une dimension éthique dans leurs actes qu'elles doivent reconnaître. « Traiter les pucerons dans un champ de maïs, détruit les autres insectes par exemple. Nous sommes tous porteurs d'une vision partielle de la nature. »

Selon le chercheur, il faut aussi arriver à faire prendre en compte une autre dimension qui est celle du temps. Ce que l'on construit aujourd'hui aura



des effets sur un temps long. Il prend l'exemple d'une haie qui met trente ans à jouer son rôle. *« S'il existe des oppositions entre les acteurs aujourd'hui, est-ce qu'il n'y aura pas de convergences entre eux demain ? Je ne dis pas qu'il existe une recette miracle. Mais un des grands messages des Parcs ne peut-il pas être justement cette dimension du temps long, dans une société de plus en plus "court-termiste" ? »*

Un dialogue permanent, mais pas à n'importe quelles conditions

Ce rôle de médiateur, de rassembleur attribué aux Parcs, n'est pas simple à tenir. *« Nous avons pas mal d'exemples de tensions. Mais nous souhaitons continuer à mettre les acteurs autour de la table, »* témoigne Michaël Weber. *« Parfois, certains aimeraient nous faire les avocats de leur position. Mais nous ne rentrons pas dans ce piège. Nous sommes d'accord pour réunir les acteurs et créer un dialogue, à condition que les uns et les autres fassent un pas pour partager les constats et respecter la position de l'autre. Ensuite, seulement il est possible de trouver ensemble des solutions. »*

Le président rappelle que les révisions des chartes sont des moments uniques – aucune autre organisation et collectivité territoriale n'y est soumise –, d'échanges qui entretiennent un dialogue permanent. Tous les quinze ans, les Parcs doivent

justifier de leur existence au regard des projets de territoire. La charte est ensuite validée, voire co-signée par les partenaires. *« C'est à la fois une richesse et une complexité pour nos Parcs. Mais c'est l'amour de nos territoires qui rend cette gageure possible. »*

Des liens constructifs avec les scientifiques et avec l'État

Parmi justement les enjeux sur lesquels les Parcs vont devoir se pencher davantage encore à l'avenir, Arnaud Lagrave cite le changement climatique. Également président d'un groupe d'intérêt public sur le littoral aquitain, il connaît les phénomènes d'érosion à l'échelle de quarante ans grâce au travail de scientifiques. Pour lui, les Parcs ont tout intérêt à anticiper sur certaines questions en lien avec les chercheurs. Il remarque que la position des Parcs – entre l'Homme et la nature –, les obligent à s'adapter aux évolutions de part et d'autres. Ce qui ne facilite pas leur tâche.

« L'État nous impose en outre parfois des directives en oubliant que les élus travaillent déjà avec les Régions, les Départements et les intercommunalités. Ce n'est pas Paris qui va nous dire comment nous organiser alors que nous avons déjà mis en place des outils co-construits. Il peut nous faire des propositions, mais pas nous imposer des choix sans que nous les ayons étudiés et validés avec les acteurs locaux »

Michaël Weber acquiesce en précisant que l'État est aussi

signataire de la charte, ce qui lui confère des engagements à respecter pour soutenir les Parcs, par exemple, face à la pression urbaine du Grand Paris pour les Parcs situés à proximité. Citant les travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, Christian de Perthuis, estime que l'économie alternative qui protégera le bien commun naturel, ne peut venir *« d'en haut »* mais d'une gouvernance *« qui aligne les intérêts stratégiques de toutes les communautés locales »*, comme cela se passe dans les Parcs.

Décloisonner les approches, renforcer l'économie circulaire... La salle réagit et propose

Jean-Pierre Girod, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, cite Elisée Recus (voir encadré) estimant que le géographe anarchiste avait déjà conscience des enjeux. Il veut surtout témoigner de la difficulté des Parcs à faire reconnaître leurs approches et leur gouvernance transversales et interdisciplinaires. Il prend l'exemple de la biodiversité et plus précisément de certaines espèces de crapauds qui vivent en milieu humide, terrestre et forestier. *« Malgré cette réalité, les outils et les financements qu'on nous impose nous obligent à cloisonner nos démarches. »*

La préservation de la biodiversité est pour lui un enjeu majeur, car cette dernière est résiliente face au changement climatique



et peut en atténuer les effets. Il regrette que les échanges et les interventions n'aient pas jusqu'à présent évoqué l'économie circulaire dont l'approche lui semble très intéressante pour les Parcs. « *Le consommateur est ravi de trouver des produits à bas prix mais il ne sait pas que cela ne prend pas en compte les impacts environnementaux et sociaux, et même pas en terme d'emplois de leur fabrication. Et aujourd'hui, le court terme tue notre économie et notre planète.* »

Un autre congressiste, représentant une association environnementale, questionne l'assemblée sur le fragile équilibre dans les Landes entre la forêt de pins, les terres agricoles et les projets de fermes photovoltaïques au sol. Il s'interroge également sur la consommation d'eau l'été par les agriculteurs au moment le plus inopportun de l'année. Ce témoignage amène Michaël Weber à réaffirmer qu'il faut accorder aux citoyens et aux associations une place plus

importante dans la gouvernance des Parcs. Bernard Chevassus-au-Louis précise même, que si parfois on pense que les citoyens ne peuvent pas avoir un avis sur tout, c'est aux Parcs d'ouvrir avec eux un dialogue constructif. « *Nous sommes des Parcs ouverts et qui font société. Nous devons donner l'envie de vivre et de gérer ensemble nos territoires* ».

Suite à une question de Laurence Motoman, conseillère régionale, sur la façon dont les Parcs peuvent soutenir les enquêtes établies sur les pollutions industrielles, le président souligne qu'ils ne disposent pas de pouvoir réglementaire et ne peuvent qu'exercer une veille et signaler des anomalies éventuelles.

En réponse au représentant amazonien, à propos d'un droit de la nature inclus dans la constitution, Christian de Perthuis, explique que c'est effectivement une des conditions pour protéger la richesse forestière amazonienne. « *Il faudrait même que ce droit s'intègre dans un système juridique international.* »

Citation d'Elisée Reclus :

« *Devenu la "conscience de la terre", l'homme digne de sa mission assume par cela même une part de responsabilité dans l'harmonie et la beauté de la nature environnante* ».

* *Biolandes produit des matières premières naturelles pour la parfumerie : extraits d'essences, huiles essentielles...*



Synthèse des ateliers

Atelier 1 : Comment le lien social agit sur le changement des comportements ?

D'après les éléments de synthèse
de Marc Mormont du CORP

La protection de la nature ne doit plus être entre les seules mains d'experts mais associer les citoyens. Les interventions et les expériences l'ont confirmé. Les Parcs ont un rôle essentiel à jouer pour créer du lien entre les différents usages et pratiques de la nature pour mieux la préserver.

Valérie Deldrève, directrice de recherche en sociologie de l'environnement au sein du pôle Environnement Territoires et

Infrastructures de l'Irstea*, le constate par l'expérience des Parcs : la protection et la conservation de la nature sont porteurs de conflictualité. La question centrale est donc de savoir comment interpréter les résistances ou les oppositions aux dispositifs de protection, qui sont aussi une des missions des Parcs naturels régionaux.

Selon elle, le lien social n'est pas seulement fait de bonnes relations interpersonnelles. Il est aussi constitué de l'ensemble des rapports entre les acteurs ainsi qu'avec les normes. Elle explique ainsi que les normes de protection peuvent être excluantes lorsque, ce qu'elles proposent ou imposent, met à l'écart des populations et des pratiques de la nature. Et cela arrive plus fréquemment qu'on ne le pense puisque la chercheuse rappelait que la protection a souvent été

portée par des élites, qui méconnaissaient les usages populaires de la nature. Les normes peuvent aussi être excluantes lorsque certains groupes professionnels portent des visions particulières de la nature, comme les forestiers qui ont pu développer, dans certains cas, une approche productiviste des écosystèmes.

Selon elle, ce qui est donc en question, c'est finalement « *le bon usage de la nature* », un concept qui n'a pas de définition unique mais qui ne peut pas non plus reposer uniquement sur des savoirs experts.

Ses propos rejoignent l'expérience présentée du Parc des Caps et Marais d'Opale, où les exploitants agricoles se sentent dépossédés de l'appropriation de leurs terres, par des programmes de protection des zones humides. Le premier enseignement de l'atelier a donc conduit à admettre positivement la diversité des rapports à la nature, le pluralisme des perceptions et des pratiques. Les territoires ne peuvent être simplement partagés entre des espaces de natures protégées et des espaces « anthropisés ». Il s'agit plutôt de les voir comme des sédimentations successives de natures et d'humanités en étroite relation. Les échanges ont confirmé le fait que les projets de conservation doivent reconnaître et relier toutes les pratiques de la nature pour en faire un bien commun.



Développer des méthodologies participatives

Les changements de comportement qui sont attendus n'ont guère de chance de se produire si les relations entre les groupes porteurs de regards différents sur la nature ne changent pas. Les procédures qui vont être choisies pour discuter, à tel endroit et en tel moment, de la bonne gestion de la nature, sont donc cruciales.

François Vercoutère, délégué général de la Fédération nationale des Centres sociaux et socio-culturels, est intervenu justement sur les méthodes avec lesquelles les promoteurs des projets, en l'occurrence les agents des Parcs, s'adressent aux populations concernées, passant en revue tout ce qu'il faut faire pour susciter des oppositions : jouer de la position de l'autorité experte, proposer des projets complètement finalisés et donc non amendables, etc.

Il plaide pour que les Parcs adoptent des méthodologies de travail qui associent les populations comme cela s'est passé dans le Parc des Vosges du Nord. Dans un projet d'identification du patrimoine culturel immatériel, des jurys délibératifs citoyens ont permis d'aboutir à un projet original de préservation des savoirs d'usage de la traction animale.

Des démarches artistiques créent du lien

François Pouthier, maître de conférence, président de Culture et Départements, directeur de l'Agence culturelle de Gironde* est ensuite intervenu sur l'opportunité des démarches artistiques pour mettre en débat les usages de la nature. Les productions artistiques comme celle évoquée – un parcours littéraire autour du bassin d'Arcachon –, montrent, sur un mode non conflictuel, les différentes manières dont un espace naturel est perçu, approprié et géré.

Les échanges ont situé le rôle des Parcs comment médiateur pour faire coexister et se parler des groupes porteurs de rapports différents à la nature, par des méthodes et des démarches participatives qui les associent et pour favoriser les liens sociaux permettant ensuite une prise de la nature gérée et renégociée.

* *Irstea : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.*

** *Institut départemental de développement artistique et culturel de Gironde : Iddac.*

Atelier 2 : Comment améliorer la santé par l'alimentation ?

D'après les éléments de synthèse de Philippe Perrier-Cornet du CORP

Améliorer la santé des Hommes et de la planète par l'alimentation demande d'agir globalement, de la production jusqu'à la consommation. Les Parcs semblent très bien placés pour tenir un rôle de chefs de file de projets de transition alimentaire.

Pour rendre compatibles alimentation et bonne santé des hommes et de la nature, il faut changer l'offre alimentaire en agissant sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, des agriculteurs à la distribution, avec une approche globale plutôt que fragmentée secteur par secteur. Voici en quelques mots le message de Christian Rémésy, nutritionniste, directeur à l'Inra de Clermont-Ferrand qui a débuté cet atelier. Les quelques principes de bonne nutrition, autour desquels ce changement doit s'opérer, sont simples : une alimentation beaucoup plus riche en produits végétaux diversifiés (fruits et légumes de saison, produits céréaliers moins raffinés, huiles vierges...), une consommation plus modérée de produits animaux (y compris laitiers) et un freinage fort de la consommation de produits transformés riches en calories vides (faits d'ajouts de gras et de sucres).



Ces principes doivent aussi être accessibles à toutes les populations, même celles à faible revenu, davantage impactées par les méfaits de la « malbouffe ».

Cette transition alimentaire nécessite d'agir globalement, à la fois sur les modes d'agriculture et d'élevage, sur les technologies de transformation alimentaire, sur les comportements des consommateurs... Le défi est de taille lorsque l'on sait que près des trois quarts des superficies agricoles du pays sont utilisées pour la nourriture des animaux, alors qu'il faudrait maintenir prairies et pâtures et réduire drastiquement les cultures fourragères intensives comme le maïs.

Des solutions au cas par cas pour proposer une alimentation bio et locale

Des solutions existent comme à Saint-Étienne qui, depuis 2014, met tout en œuvre pour généraliser le bio et l'approvisionnement local dans tous les sites de restauration scolaire de la ville. Les échanges avec les participants ont soulevé les difficultés – contraintes liées à la législation et à la réglementation des marchés publics, qui conduisent à opérer par délégation de service public avec des prestataires privés, difficulté à concilier bio et approvisionnement local, coût de repas (actuellement 8 euros en cantine scolaire)... – mais aussi des solutions pour trouver un équilibre acceptable entre le bio et le local. À Saint-Étienne, la ville

a opté pour des objectifs à 80 % de bio dans les repas, ce qui a permis d'accroître à 70 % la part de l'approvisionnement plus local. Il n'existe pas un modèle unique ou universel de système alimentaire territorialisé pour mettre en œuvre cette transition alimentaire. En fonction des situations locales et des priorités des acteurs, les discussions ont montré qu'il faut faire preuve de souplesse.



Sensibiliser et former les consommateurs

Reste à sensibiliser les consommateurs aux conséquences écologiques et en matière de santé de leurs choix alimentaires. Les initiatives rapportées par les participants de l'atelier montrent essentiellement une sensibilisation des enfants : cantines scolaires, ateliers de découverte de la production alimentaire autour du jardin potager, opérations « Les mains dans la terre »... Mais la sensibilisation par la restau-

ration collective pourrait être beaucoup plus élargie, au-delà des cantines scolaires, qu'elle ne l'est actuellement. Tout comme les démarches citoyennes en faveur d'une meilleure maîtrise budgétaire alimentaire, pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Différentes initiatives montrent qu'il est intéressant de sensibiliser les consommateurs urbains sur les façons de produire en répondant aux

objectifs de bonne santé humaine et écologique : invitations d'agriculteurs bio dans les écoles et lieux de restauration collective, implications d'urbains dans une légumerie bio à la campagne...

L'État et les collectivités sont aussi attendus

L'État a aussi un rôle essentiel à jouer en tant que législateur et sur le plan réglementaire, certaines mesures actuelles étant jugées, selon les participants, beaucoup trop timides. Il faudrait par

exemple développer un système de taxation sur les composants de l'alimentation nuisibles à la santé (calories vides, composants gras et sucrés). Il devrait aussi renforcer son soutien matériel et/ou financier aux producteurs de bonne qualité nutritionnelle. L'implication des collectivités territoriales régionales et locales est aussi attendue par les participants sur ces questions en agissant, par exemple, sur le levier de la restauration collective, en partenariat avec des établissements ou institutions qui sont aussi en mesure de le faire. Elles ont aussi un rôle « d'éducation citoyenne » à remplir auprès de leurs administrés, de tous âges.

Les Parcs : un maillon entre la ville et la campagne

Et les Parcs dans tout cela ? Outre la force du réseau, assis maintenant sur sa cinquantaine de territoires, pour peser comme force de proposition auprès des instances nationales, les Parcs sont particulièrement bien placés, selon les membres de l'atelier pour agir localement d'une façon spécifique et complémentaire des collectivités locales. Les systèmes alimentaires territorialisés durables impliquent de nouvelles relations et partenariats entre les villes, les territoires péri-urbains et les campagnes. Les Parcs semblent donc en première ligne pour développer des connexions avec les agglomérations porteuses de projets et la mise en œuvre d'une grande variété d'initiatives.

Atelier 3 : Comment la nature peut-elle être un levier d'émergence de nouveaux modèles de développement ?

D'après les éléments de synthèse de Dominique Hoestland du CORP

La forêt des Landes est un exemple de ce que peut apporter la nature en matière de développement économique. Les relations l'Homme et la nature, se complexifiant à tous points de vue, l'ingénierie territoriale, pour concilier les activités humaines et la nature, devient de plus en plus primordiale. Témoignages.

Le premier intervenant, Xavier Arnaud de Sartre du CNRS a tout d'abord montré comment les évolutions environnementales, qui s'appréhendent maintenant à l'échelle de la planète, ont ren-

du les territoires de plus en plus interdépendants. Des liens entre les Hommes se tissent à des échelles géographiques très inégales, du local au global, et avec les milieux qu'ils ont colonisés – parfois avec excès – et dont ils dépendent. Le contexte se complexifiant, quelles réponses apporter ? Des réponses politiques générales et généralistes, ou des réponses technologiques ? Ou alors, et à défaut, des solutions plus empiriques cherchant à négocier des mises en cohérence locales ?

Selon le chercheur, il n'existe aucun outil miracle pour dépasser ces difficultés. Plus préoccupant : en France, nous sommes au milieu du gué en matière de décentralisation. Les pressants appels à davantage de participation citoyenne paraissent souvent créer plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Et l'idée de progrès suscite souvent de la méfiance semble-t-il. D'où l'idée d'éviter ces difficultés et de chercher à résoudre les problèmes plus localement, à mesure qu'ils se posent, sans renier aucune des pistes évoquées. D'où le rôle d'une ingénierie territoriale, qui



permet d'y parvenir. Dans ce contexte, les Parcs naturels régionaux sont interpellés et ont toute légitimité, selon Xavier Arnaud de Sartre, pour jouer un rôle de médiateurs en même temps que catalyseurs.

La filière sylvicole : 31 000 emplois, premier employeur local

Réagissant à un propos du chercheur tendant à dire que la nature n'était pas en soi créatrice de valeur, Jean Ballarin, qui représentait la filière sylvicole, a mis les choses en perspective. La forêt des Landes existe depuis 150 ans, quand le Parc n'y est que depuis 50 ans. Elle fait vivre une filière qui compte encore 31 000 salariés, ce qui en fait, de loin, le premier employeur local. Il est vrai qu'il fut un temps où elle en nourrissait plus du triple. Et la structure morcelée d'une propriété forestière, très majoritairement privée, la rend jalouse de son indépendance vis-à-vis des organisations publiques en général, et nationales plus encore. Ce rappel des proportions, des traditions et des rapports de force passés entre les forestiers landais d'une part, et les environnementalistes de l'autre, a eu le mérite de placer la suite des débats dans la plus concrète des réalités locales, environnementales certes, mais aussi socio-économiques.

Le directeur du Parc des Landes de Gascogne pu ensuite rappeler ensuite, le chemin parcouru

dans la préparation d'une convention entre le Parc et les sylviculteurs qui permettrait de normaliser leurs rapports, mais de dire aussi la distance qui leur restait à parcourir...

Du local au global, les questions demeurent

Les discussions se sont ensuite appuyées sur deux exemples très concrets. Le premier, encouragé par le Parc Périgord-Limousin, est une start-up « Otochtone » à l'initiative d'un portail de rencontre entre hôtes de circonstance et touristes curieux d'expérimenter d'autres façons de voir (et de vivre) les territoires. Le second exemple, présentée par Kalina Raski, directrice du Centre européen en biomimétisme de Senlis (Ceebios) portait sur la création de cet organisme de promotion du biomimétisme dans la recherche de nouveaux matériaux, en lien étroit avec la ville.

Les échanges qui ont suivi ont beaucoup appuyé sur une question que se posent beaucoup de Parcs : peut-on faire vivre les territoires des Parcs et y susciter du développement économique tout en conciliant des impératifs environnementaux ? Si oui, comment le faire plus concrètement ? Quelle est la nature des rapports entre les entreprises et leurs territoires ? En matière de développement local et de sa mesure, la question s'est posée de savoir si l'on était capable de discerner en lui la part du non local. Sujet qui amena une remarque à propos des confusions

qu'il peut y avoir entre le commerce local, équitable et bio, pas toujours compatibles (tout bio et tout local par exemple).

Un participant s'est demandé si le lien social pouvait inspirer des changements de comportements. À propos de patrimoine culturel, quelqu'un a noté l'ambiguïté de cette notion, et du rôle qu'on attend des Parcs à ce sujet ; un territoire est un objet hybride, qu'il faut montrer dans son histoire, mais aussi représenter (au plan artistique) pour l'ouvrir à d'autres appropriations, inattendues, comme aux pratiques de ses nouveaux habitants.

** CEEBIOS : centre européen en biomimétisme.*

Atelier 4 : Jusqu'où laisser faire la nature ?

*D'après les éléments de synthèse
de Thierry Tatoni du CORP*

L'Homme et la nature sont interdépendants... Mais les interventions et les échanges ont montré que s'il peut être utile que l'Homme intervienne sur la nature, cette interdépendance ne doit pas lui conférer une obligation de le faire systématiquement.

En introduction de cet atelier, il a été rappelé qu'au niveau des temps géologiques et par rapport à l'ancienneté de la vie sur terre, la place de l'Homme est quasiment dérisoire puisque les hominidés sont arrivés très tardivement dans l'évolution du vivant, une fois que toutes les composantes de la biodiversité se sont mises en place.

Toutefois, les intervenants – le philosophe Rémi Beau et l'écologue François Sarrazin notamment –, ont insisté sur le fait que l'Homme fait partie de la Nature, de son évolution, et qu'il n'y a pas de sens à faire une dichotomie entre l'Homme et la Nature. Tout au plus, pourrait-on parler de la nature non-humaine ou du « reste du vivant », si on devait identifier deux entités.

Ne pas intervenir sur la nature est envisageable, voire parfois, une nécessité

Pour faire référence à une nature non-humaine, on a alors tendance à parler de « wilderness », c'est à dire d'une nature « sauvage » qui procurerait une certaine fascination chez certains, mais qui n'aurait pas d'existence réelle.

De fait, la notion de naturalité a rapidement été recadrée et vidée

de son sens « absolu » qui relèverait d'une nature sans Homme, voire sans trace humaine, pour lui conférer une vision plus relative, à savoir une nature qui peut se passer de l'action humaine, s'affranchir de toute forme de gestion et qui peut évoluer de manière indépendante, sans pour autant exclure l'Homme.

Les discussions ont fait ressortir qu'il n'y avait pas vraiment d'intérêt à s'interroger sur la naturalité et les réflexions se sont alors focalisées sur les relations Homme – Nature, non pas dans un esprit d'opposition, mais bien de complémentarité, voire d'interdépendances. Il en est ressorti que l'Homme n'est pas obligé de « prendre en charge » la Nature, et ce, même dans des espaces protégés comme des Parcs ; le « laisser faire » ou la non gestion est tout à fait envisageable, voire même parfois nécessaire.

Parallèlement, gérer la nature à des fins de « renaturation » peut être aussi un objectif louable et souhaitable dans certains cas, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de vérité absolue, que les opérations de gestion peuvent ne pas marcher et qu'il peut s'avérer nécessaire de modifier les modes opératoires en cas de mauvais résultats (cf. notion de gestion adaptative). Ainsi, il a été reconnu que les gestionnaires d'espaces naturels avaient aussi le droit de se tromper, d'autant plus si les dispositifs ont été mis en place de manière à être adaptables.



L'Homme n'a pas à penser « à la place » de la nature

Globalement, les échanges ont majoritairement concerné les positionnements respectifs entre l'Homme et la Nature « non-humaine », plus que la naturalité en tant que telle. Les discussions ont permis de faire ressortir que l'Homme doit avant tout assumer son caractère « humain » tout en prenant conscience qu'il fait partie de l'évolution et donc de la Nature.

Toutefois, le fait de faire partie de la Nature, ne confère pas à l'Homme des aptitudes particulières pour penser à la place de la nature « non-humaine », ni pour prétendre savoir ce qui est bon ou pas bon pour telle ou telle espèce « sauvage ». Certes, la science écologique ambitionne de comprendre les processus et les interactions qui sous-tendent le bon fonctionnement des écosystèmes, mais l'intégration de la composante humaine est indispensable pour appréhender le système complexe « Homme-Nature » ; l'avènement récent de la socio-écologie est de bon augure pour progresser dans ce sens.

En conclusion, si l'interdépendance entre l'Homme et la Nature est évidente, il est aussi tout à fait envisageable de laisser « le reste du vivant » (i.e. le « non humain ») s'exprimer et évoluer de manière autonome, sans autre forme d'obligation que l'acceptation du fameux « lien qui nous oblige »...

Atelier 5 : Vivre le paysage ?

D'après les éléments de synthèse de François Colson, Nathalie Carcaud et de Guillaume Dhérissard, du CORP

Depuis des décennies le paysage et sa perception crée une culture partagée du territoire. C'est pour cela que des politiques d'aménagement mettent parfois en exergue des tensions... Explications.

Les interventions de l'atelier – Daniel Quesney, photographe, Marc Verdier et Martin Chenot architectes urbanistes –, ont mis en évidence l'importance des transformations des paysages, aussi bien urbains que ruraux et de leur intérêt comme objet de médiation pour construire une « culture partagée de territoire ».

Les observatoires photographiques sur longue période soulignent l'impact de l'évolution des outils d'observation – peinture, photographie, vidéo –, sur notre perception des paysages. L'évolution des techniques, tant de l'agriculture, de l'architecture que des transports et de l'économie

influe également fortement sur la réalité physique des paysages et la place qu'y occupe la nature.

Pour éviter des rejets, favoriser la participation

Toutes les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont une dimension sociale et mettent souvent en évidence des tensions entre différentes conceptions de la relation Homme–Nature. Le paysage perçu comme ressource d'innovation (cf. les paysages d'après pétrole, matériaux bio-sourcés, projets étudiants) peut aussi conduire à des rejets de certaines parties de la population. De nombreux élus locaux expriment leur lassitude, voire leur rejet à propos des lois et des contraintes par exemple. Des spécialistes venus de la ville peuvent aussi imposer une nouvelle vision de l'environnement au détriment des pratiques traditionnelles des agriculteurs et de nombreux ruraux.

Les Parcs ont là aussi un rôle à jouer, comme l'ont démontré les visites et les débats de l'atelier, montrant des exemples intéressants de participation des habitants aux projets d'urbanisation.



Atelier 6 : Le bien-être, indicateur de réussite territoriale ?

*D'après les éléments de synthèse
de Marjorie Jouen, du CORP*

Améliorer la qualité de vie sur un territoire, c'est possible, par des initiatives communes et concertées. Exemples...

Parler du bien-être sur un territoire et essayer de l'améliorer, c'est dépasser des perceptions individuelles de qualité de vie ou d'environnement pour construire ensemble un projet commun, en n'évitant pas les controverses, nécessaires pour fortifier le projet. Voici le principal message que l'on peut retenir des témoignages et des exposés de l'atelier. Ces derniers ont en outre, illustré la pluralité des sujets susceptibles de mobiliser les habitants : la santé, l'insertion sociale, les activités pour les jeunes, la mobilité, l'organisation du temps, le télétravail. Ignace Schops, président de la fédération Europarc, a insisté sur les méfaits, au niveau local comme au niveau mondial, causés par nos modes de vie déconnectés de la nature en raison d'une trop forte dépendance à la technologie. Selon lui, « *la protection des Parcs peut sauver davantage de vies que l'industrie médicale* », car il ne s'agit pas seulement de protéger l'environnement, mais aussi d'adopter les bonnes attitudes qui amé-

lioreront notre santé, définie comme un état complet de bien-être. Une façon d'y parvenir est d'adopter le comportement LACTÉ (Local, Authentique, digne de Confiance, Traçable, Ethique).

et pourquoi pas, de commencer par l'équipe même du Parc. Cette perspective a conduit Sébastien Keiff à expliquer que si la méthode était en « open source », son appropriation par des animateurs locaux



SPIRAL et le télétravail : des enjeux à venir pour les Parcs

Sébastien Keiff a expliqué en quoi consistait la démarche SPIRAL, utilisée aujourd'hui dans plus de 400 « territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous » (Together), dans 28 pays qui se sont constitués en réseau. En France, elle fait l'objet d'une expérimentation pour relancer les Agenda 21. En Gironde, cette méthode a permis d'aller à la rencontre des habitants et, par étapes successives, de repenser les politiques de jeunesse et d'insertion sociale pour mieux les adapter aux besoins. Son exposé a suscité l'envie de plusieurs Parcs d'utiliser cette méthode pour insuffler une dynamique positive dans la population, en évitant de se focaliser sur les problèmes, les interdictions et les conflits d'usage,

nécessitait une formation.

La co-fondatrice de la coopérative Tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine, Lucie Aigron a présenté sa propre expérience de création d'un tiers-lieux pour répondre à ses besoins de réduction des temps de transport domicile-travail tout en évitant l'isolement. En six ans, le projet s'est développé et a essaimé dans toute la région où la problématique de l'amélioration des conditions de travail des actifs en milieu rural ou périurbain concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le télétravail est ainsi apparu comme un sujet d'accroche prometteur, encore peu exploré par les Parcs, associant le développement économique et social avec la qualité de vie.

Du coup, le titre de l'atelier aurait plus justement dû être : Le bien-être, moteur de réussite territoriale.



Séance de clôture

Synthèse des travaux des ateliers

par **Marjorie Jouen,**
membre du **Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (CORP)**

Les Parcs naturels régionaux doivent continuer à être des espaces d'expérimentation pour relier l'Homme et la nature. Voici un des messages clé retenu par le Conseil d'orientation, de recherche et de prospectives, des échanges du congrès, dont la synthèse est présentée par Marjorie Jouen.

« Cette question de la relation Homme-Nature est au cœur même de l'action des Parcs depuis leur création. Ils ont su montrer, dans leur diversité, que la protection de la nature était conciliable avec le développement des activités humaines. » Comme depuis quelques années, Marjorie Jouen a été chargée de restituer les idées phares du congrès retenues par le Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (CORP) de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Elle explique comment cette relation entretenue par les Parcs entre l'Homme et la nature a pu évoluer au fil des décennies. « Le patrimoine naturel présenté initialement comme un espace à protéger des interventions humaines fait progressivement l'objet d'une approche systémique pour promouvoir une gestion intégrée du territoire. L'approche



"bio-centrée" de la nature, si possible sans présence d'activité humaine, fait ensuite place à une démarche "éco-centrée", puis "multi-centrée" prenant en compte les interactions des acteurs du Parc et de leur environnement. La place des habitants dans les chartes passe d'une pratique d'accueil de tous à celle de la promotion de méthodes participatives pour une cogestion écologique des différentes parties du territoire. »

Et aujourd'hui ? Majorie Jouen évoque à ce sujet quelques messages clé des premiers intervenants du congrès : l'Homme n'est pas au-dessus de la nature, mais

en interaction avec elle ; la nature n'a pas de prix et les Parcs peuvent contribuer à préserver et restaurer les écosystèmes naturels tout en générant des revenus.

Les Parcs peuvent rapprocher de nouveau l'Homme avec la nature

Selon Marjorie Jouen, les ateliers ont bien illustré l'évolution des préoccupations des dirigeants des Parcs dans cette relation Homme-nature. « Ils ont montré la diversité des conditions de mise en œuvre selon les régions, et la capacité d'innovation des Parcs pour

surmonter les tensions entre les différents acteurs d'un territoire. » Dans un contexte où les technologies ont éloigné l'Homme de la nature, elle appelle les Parcs à faire preuve de médiation, de pédagogie et de créativité pour inverser cette situation et rappelle quelques conseils donnés dans les ateliers : faire preuve d'humilité face à la nature, positiver, se projeter dans le futur, jouer la transparence et se donner un droit à l'erreur. « Les Parcs peuvent être des terrains d'expérience d'une gestion adaptative, d'une négociation sans cesse renouvelée avec des acteurs économiques traditionnels, face à des velléités urbanistiques, des réglementations parfois contradictoires mais toujours contraignantes et des comportements consuméristes. » Les Parcs sont déjà des lieux d'expérimentation et le Corp a repéré trois registres sur lesquels ils peuvent agir pour permettre aux habitants d'engager une nouvelle relation avec la nature : la participation,

l'expérience d'un jour et le vécu quotidien. Il positionne les Parcs comme médiateurs et expérimentateurs de projets de territoire, dans une démarche « bottum-up » qui leur permet de construire une nouvelle réflexion sur les rapprochements entre économie et écologie. Les Parcs dépassent les conflits d'usage pour des projets de gestion partagée des biens communs du territoire. Marjorie Jouen rappelle que la plus-value des Parcs réside dans leur capacité à agir avec des approches transversales et interdisciplinaires, qui associent habitants et élus. Leurs spécificités et leur force, c'est que leur projet de territoire est piloté collectivement, que la gestion de leurs espaces et de leurs paysages protège la biodiversité, que leur développement économique et social valorise les ressources locales et qu'ils incarnent un idéal de vie de bien-être pour les habitants.

La parole est donnée aux 51 Parcs

En 2017, les Parcs fêteront leurs 50 années d'existence. Pour préparer le manifeste qui sera rédigé à cette occasion, Marjorie Jouen invite chaque Parc à répondre à trois questions :

- Quelle est la réalisation du Parc dont vous êtes le plus fier pour faire participer les acteurs économiques et sociaux à des relations Homme / Nature plus respectueuses de la biodiversité ?
- Quelles sont les deux ou trois expérimentations et innovations que vous envisagez pour promouvoir à l'avenir une responsabilité collective des humains dans la gestion de l'écosystème naturel de votre territoire ?
- Quelle l'idée la plus importante souhaitez-vous mettre en avant dans le Manifeste du projet commun aux Parcs naturels régionaux de France ?



Synthèse des discours de clôture

2017 : des enjeux, des attentes et des chantiers pour les Parcs

Légitimer la place des Parcs au sein de la nouvelle organisation des collectivités, stabiliser les financements des Parcs, réaffirmer leur valeur ajoutée pour les territoires à l'occasion de leur 50^e anniversaire... les chantiers ne manquent pas en 2017 pour le réseau des Parcs, comme l'ont rappelé les différentes interventions de clôture du congrès.



« Le décor du fond de la salle reflète pleinement notre identité dont nous sommes fiers. Nous essayons, modestement de faire en sorte qu'elle perdure à travers les âges tout en ayant en tête qu'il faut innover et évoluer. » Et pour évoluer, Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, plaide pour une implication des Parcs

dans les réformes territoriales en cours et à venir ainsi que dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (Sraddet).

Le président demande également des financements stabilisés de la part des collectivités territoriales et de l'État. D'autre part, il lance quelques appels aux Parcs pour qu'ils s'organisent en réseaux régionaux afin de s'adapter aux nouvelles Régions, qu'ils sollicitent davantage les parlementaires et enfin, qu'ils soutiennent la démarche de Mathias Féguel dans le cadre du Tafta.

La campagne : pas seulement des coins à champignons

Dominique Coutière, vice-président du Conseil départemental des Landes, évoque ensuite son attachement à la forêt des Landes et relate la décision prise par le Département et ses partenaires, pour la restaurer suite aux tempêtes de 2009 et 1999. Il poursuit sur la grande diversité des réalités vécues au sein du Parc, qui s'étend de la Haute Lande jusqu'au bassin d'Arcahon. « Malgré cela, quand il a fallu se réunir pour la charte, il y a eu la même ambition de préserver le territoire, l'urbanisation qui

s'y trouvait ainsi que les paysages. Tout le monde s'est également retrouvé sur la préservation de la qualité des eaux souterraines. » Selon lui, les Parcs apportent une valeur ajoutée pour les élus même s'ils « ronchonnet » parfois devant les contraintes que cela impose parfois. « Mais finalement, tout le monde comprend que ces contraintes permettent de préserver une identité et de conserver longtemps encore les caractéristiques du territoire. La seule inquiétude que nous avons, c'est que nous aimerions que les Parlementaires comprennent que c'est bien d'être urbain, mais aussi que les campagnes ne sont pas seulement faites pour ramasser les champignons. »



Respect de la diversité naturelle et culturelle

Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde, tient à souligner le rôle important des Départements

dans la vie des Parcs, engagés dans leurs financements, leur animation et leur promotion.



Pour lui, les Parcs ne sont pas des territoires sous cloche, ni des réserves clôturées mais bien des espaces de vie et d'échanges entre les habitants et avec leur environnement. *« Un Parc ne tient pas uniquement sa valeur de sa biodiversité, de la rareté de certaines espèces animales ou végétales. C'est précisément la force du lien entre l'Homme et la Nature qui fait de nos terres des lieux si particulier. Leur identité est le fruit de ce lien, le fruit de l'Histoire des Hommes sur leur terre, en harmonie avec les éléments. Notre terre ce sont des femmes et des hommes qui la travaillent, qui l'habitent, qui la font exister. Cette vie locale, nous la transmettons avec passion de générations en générations. »*

Selon le président, traditions, culture et environnement ne sont pas incompatibles. Il évoque à ce titre, l'installation dans la forêt de 80 œuvres

contemporaines sur dix ans. *« Je suis convaincu que l'identité est parfaitement fongible dans la modernité. »* Il estime en outre que les Hommes doivent rapidement changer leurs pratiques consommatrices, polluantes et envahissantes.

Jean-Luc Gleyze déplore les propos de la secrétaire d'État en introduction du congrès, lorsqu'elle affirmait que le rassemblement qui s'est produit dans les Landes était une régression environnementale et sociétale. Il cite Claude Lévi-Strauss, *« le respect que nous souhaitons obtenir de chaque homme envers les cultures différentes de la sienne n'est qu'un cas particulier du respect qu'il devrait ressentir pour toutes les formes de la vie »*, et estime que le rejet s'exprime le plus souvent envers ce qui nous est inconnu ou ce que l'on ne veut pas comprendre. Et c'est justement, pour lui, l'inverse qu'incarnent les Parcs.

Une année anniversaire 2017 qui marquera la vie des Parcs

Ces valeurs, Michaël Weber, président de la Fédération de Parcs naturels régionaux les réaffirme aussi de son côté. *« Les Parcs défendent des valeurs d'humanité, de rassemblement, de dialogue, du bien-vivre ensemble en harmonie avec notre environnement. Des valeurs fondamentales qui prennent toute leur signification dans un monde en ébullition qui se cherche et où les extrémismes divisent. »*

Pour la clôture du congrès, il

exprime le souhait de la fédération de s'associer encore davantage avec le monde scientifique pour nourrir les réflexions du réseau. D'ores et déjà, une étude vient d'être confiée à des universitaires pour démontrer l'impact territorial des Parcs. Le président invite également tous les Parcs à répondre rapidement aux questions posées par Marjorie Jouen (voir plus haut) afin d'alimenter le manifeste qui sera rédigé à l'occasion des 50 ans des Parcs avant l'été 2017. Sont prévues ensuite, durant l'automne 2017, différentes manifestations qui marqueront cet anniversaire, dont la réalisation d'un film grand public avec Yann Arthus-Bertrand. Michaël Weber souhaite profiter de ces années riches en événements pour *« écrire une nouvelle page pour notre réseau, fixer un nouveau cap et de nouvelles ambitions pour les Parcs »*. D'ores et déjà, il exprime des messages forts vis-à-vis des partenaires institutionnels. *« Les Parcs sont des outils exceptionnels d'ingénierie locale, de médiation, de mise en œuvre et de coordination des politiques publiques et pour les Régions en particulier. Les Parcs véhiculent une image positive auprès du public et participent à l'attractivité économique et touristique des Régions. Dans un contexte de contrainte budgétaire, il faut réfléchir sur les nouvelles relations que doivent avoir les Régions avec leurs Parcs sans remettre en cause les missions fondamentales des Parcs confortés par la récente loi sur la biodiversité. J'invite les présidents de Parcs à engager un dialogue*



avec leur Région pour envisager l'avenir et établir un partenariat de confiance, constructif et loyal. Les Parcs sont un atout pour les Régions et des territoires d'expérimentation et d'innovation sur lesquels les Régions doivent s'appuyer. Elles doivent communiquer sur les Parcs qui mettent ainsi en valeur leurs richesses patrimoniales. »

Les Parcs ne sont pas seulement des gestionnaires d'espaces

Il regrette ainsi que le projet du Parc des Sources et Gorges de l'Allier n'ait pu aboutir ainsi que les arguments qui ont été exprimés. *« Je dénonce ce à quoi certains veulent nous réduire ! Par notre ingénierie de territoire, nous investissons sur le Parc, ce n'est pas du fonctionnement, c'est un investissement permanent de nos équipes de techniciens pour développer nos territoires ruraux. C'est un projet politique, construit, voulu, coordonné par les élus. Je regrette le lobbying de quelques chasseurs et agriculteurs qui ont obtenu la chute de ce Parc sur la base de faux arguments en refusant la discussion ouverte que nous proposons. »* Il remercie les élus porteurs de ce projet et la population locale, fortement mobilisée en sa faveur.

« Reconnaissez-nous ce rôle d'innovation et d'expérimentation. Amoindrir nos finances de façon trop conséquente, c'est prendre le risque de nous réduire à des gestionnaires alors que nous souhaitons être des incubateurs de politiques territoriales. »

Le président demande par ailleurs aux Régions d'exprimer clairement ce qu'elles attendent des Parcs. Il ne souhaite pas que ces derniers soient réduits à seulement mettre en œuvre les politiques environnementales régionales, alors qu'ils agissent également dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement des territoires, la mobilité durable, les nouvelles formes de travail comme le télétravail.

Vers une nouvelle convention entre les Régions, l'État et les Parcs

« L'année 2016 illustre justement parfaitement la complexité de la problématique dans laquelle nous nous trou-



vons collectivement. En effet, les événements qui ont jalonné les mois qui viennent de s'écouler sont marqués par des moments

très paradoxaux, à la fois porteurs d'espoir et inquiétants. » Nicolas Thierry, vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine, représentant le président de Régions de France, souhaite d'abord se rappeler que la Cop 21 marque un formidable espoir, ainsi que l'appel des trente maires des plus grandes villes du monde pour s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Les enjeux sont particulièrement prégnants, selon le vice-président qui rappelle par exemple que 2016 a été l'année la plus chaude depuis 1880. Il défend un raisonnement décloisonné et d'un projet global *« au sein duquel la culture, la nature, l'économie, le vivre ensemble, la solidarité sont interdépendants et se nourrissent mutuellement »*. Le vice-président est convaincu que les Parcs concourent aux grands enjeux régionaux de la transition écologique mais aussi économique avec la mise en œuvre de filières locales alimentaires, de la construction ou encore du tourisme.

Conscient que la réorganisation territoriale bouscule la place et le rôle des Parcs, il interroge l'assemblée sur les nouvelles questions que cela posent pour ces derniers : complémentarité de leur ingénierie avec celles des EPCI, retrait des Départements qui ne peuvent plus financer les Parcs et pression budgétaire de plus en plus forte de l'État sur les Régions, pertinence de la création de certains nouveaux Parcs à la fois en matière de périmètre (Parcs à trous) et de faisabilité budgétaire... *« C'est à ce titre que*

les présidents de Régions se sont prononcés, le 14 septembre dernier dans le cadre du bureau exécutif de l'ARF, pour l'introduction d'un critère de population minimale dans le décret actuellement en préparation. »

Nicolas Thierry confirme donc que 2017 sera une année de débat sur l'avenir des Parcs qui doivent, selon lui, rester des démonstrateurs en faveur de la transition écologique mais aussi de l'égalité des territoires. Il propose la signature d'une nouvelle déclaration tripartite entre les Régions, l'État et les Parcs.

L'État renouvelle sa confiance dans les Parcs

Retraçant rapidement le contexte de la création et les objectifs du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, est convaincu lui aussi que les Parcs parviennent avec succès à concilier protection de la nature et de la biodiversité avec le développement des activités humaines.



Le syndicat mixte est, à ses yeux, un élément de la réussite du réseau qui ne cesse de s'étendre. « Les Parcs naturels régionaux constituent une base inestimable d'expériences, de compétences, porteurs de très solides capacités d'ingénierie de projets pour à la fois protéger le patrimoine naturel et culturel, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique, social et culturel de nos territoires. » En ce sens, l'édile croit beaucoup aux retombées positives de la marque « Valeurs Parc naturel régional » créée par l'État et gérée par le réseau. Cette initiative, ainsi

que la place nouvelle accordée aux Parcs dans le cadre de la Loi relative à la reconquête de la biodiversité, est à ses yeux, à l'image du partenariat constructif établi avec le gouvernement.

« Je salue votre réseau, les hommes et les femmes qui le font vivre chaque jour. Compte tenu de leurs compétences multiples, les Parcs naturels régionaux sont un interlocuteur incontournable pour les différentes parties prenantes sur le territoire. L'État de son côté s'engage à veiller à ce que les Parcs restent des territoires d'exception, d'exemplarité, où l'on conjugue l'Homme et la Nature. »

Extrait des propos de Manari Ushiga, Naku/Equateur, au moment du remerciement de la présence des délégations étrangères.

« Nous devons être les héros de la protection de la biodiversité, de la nature et des oiseaux. Les distances se raccourcissent entre la France et l'Amazonie. Ensemble le futur est possible. J'aimerais saluer André, qui est venu nous visiter dans notre forêt. Nous avons voyagé sur le fleuve, respiré l'air pur, dans notre forêt. Ensemble avec notre esprit et celui de la nature.

Le travail que vous réalisez est tellement important, car la terre a besoin de nous.

La forêt, la jungle a besoin de nous, car elle est malade. Il faut créer une force pour prendre soin de notre forêt et de notre vie, de notre esprit. De cette façon, nous allons pouvoir assurer la présence des êtres humains sur notre planète. »

Synthèse des plénières, réalisée par L. Vilboux, Acteur Rural, villagemagazine.fr



ANNEXES

5 octobre – ouverture du congrès

Gérard Moreau

Maire de Sabres

*Mesdames, messieurs les parlementaires,
Monsieur le Vice-président, représentant du président du conseil régional Nouvelle Aquitaine,
Monsieur le président du conseil départemental de Gironde,
Monsieur le Vice-président, représentant du président du conseil départemental des Landes,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux,
Monsieur le président du Parc naturel régional des Landes,
Mesdames et messieurs les présidents et présidentes des Parcs naturels régionaux,
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les membres des comités syndicaux des Parcs naturels régionaux,
Mesdames et messieurs,*

*C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à Sabres aujourd'hui.
Sabres, commune de la haute Lande, située dans le plus grand massif forestier de l'Europe de l'Ouest.*

Petite commune au niveau de sa population, 1 300 habitants, mais qui était peuplée de 2 500 habitants autour des années 1900. Deuxième commune des Landes par sa superficie, avec plus de 16 000 hectares. Une voirie communale de plus de 30 kilomètres et cinq quartiers importants situés entre 5 et 10 kilomètres du centre-bourg.

Parmi ces quartiers, celui de Marquèze, où nous nous trouvons aujourd'hui.

Il y a 48 ans maintenant, la création de l'écomusée, a contribué à changer l'image et l'avenir du village de Sabres. Liés à la création de l'écomusée, des investissements ont suivi. D'abord privés, dans les années 1970, avec la construction de l'Auberge des Pins, puis en 1980, le village de vacances créé par la commune. Des équipements sportifs et touristiques : trois stades de foot, de rugby, de tennis, une salle polyvalente... La municipalité de l'époque, conduite par Jean Saliénas, s'était orientée vers le tourisme social intérieur.

L'écomusée est aussi un succès populaire qui a attiré plus de trois millions de visiteurs en 40 ans. Cette fréquentation a nécessairement créé une dynamique économique locale, dans les commerces, la restauration, l'hébergement et l'artisanat.

Dans notre commune, pas d'industrie, mais quelques entreprises qui génèrent de l'emploi dont la Sasso (sélection agricole), France Pivots (arroseurs des grandes cultures), la coopérative cidricole, la maison de retraite avec 70 lits, un lycée agricole et forestier et enfin Marquèze, avec des emplois permanents et saisonniers.

Il y a huit ans la création du pavillon Les Landes de Gascogne, qui se situe à la gare, a renforcé le lien entre l'écomusée et la commune. Ce lien existe depuis toujours à travers l'accueil gratuit des écoles du Parc naturel régional et particulièrement dans la commune de Sabres. Des générations d'enfants de notre école ont ainsi été éduquées avec Marquèze, comme outil pédagogique privilégié. Ce pavillon, ce sont aussi des équipements de conférences et de spectacles.

Je vous invite à aller visiter l'exposition permanente qui s'y trouve et qui retrace la vie des Landais depuis plus d'un siècle.

Vous pourrez aussi découvrir une très belle exposition de photos prises par Félix Arnaudin, artiste landais, né à Labouheyre, et passionné par les Landes. C'est là aussi que se trouvera la mémoire de la Haute Lande pour les générations futures.

Bon séjour sur notre territoire, sans oublier que notre forêt est fragile. Notre pire ennemi est le feu, c'est pourquoi je demande aux fumeurs d'être très prudents et de ne pas fumer en forêt. Je vous remercie.



Renaud Lagrave

Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue sur ce territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, à Marquèze, sur ce quartier de Sabres.

Merci Gérard pour ces mots, à la fois d'encouragement qui, en retraçant une partie de notre histoire commune - celle du Parc qui date des années 70-, et celle de la commune qui a, je crois, profité de l'essor du Parc, et de Marquèze en particulier, évoque le futur de ce territoire.

Il y a un peu moins de deux ans, quand j'ai proposé au bureau, puis au Comité syndical du Parc, l'organisation de ce congrès, Mickaël m'avait appelé en disant « on cherche un lieu », je me suis tourné vers mes collègues, qui m'ont répondu qu'il n'y en avait jamais eu dans le Sud-Ouest. C'est aujourd'hui réparé. À travers votre participation nombreuse aujourd'hui, qui représente les 51 Parcs naturels régionaux de France, nous avons déjà prouvé que c'était déjà une très belle réussite.

Merci à vous toutes et à vous tous, d'avoir rendu ce moment possible, sur ce territoire que vous avez en partie visité depuis quelques heures. Je vous invite à continuer votre visite notamment demain.

On aurait pu choisir de s'enfermer trois jours ici, vous avez compris que ce n'est pas ce que nous avons décidé, puisque vous aurez la possibilité de vous rendre sur 19 sites qui sont la richesse de ce territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Il y a deux ans, on m'avait dit qu'on ne pourrait pas faire ce congrès. Je suis peut-être un peu fou, mais on a réussi grâce à la mobilisation de toutes et de tous.

Juste après, il y a eu une polémique que je veux mettre au point dans ce discours d'introduction. On m'a interrogé sur le coût du congrès, trop cher pour la période où nous sommes.

Effectivement, cela a un coût. Mais je veux le dire ici devant vous. S'il n'y avait pas aujourd'hui la mobilisation des Parcs, de la Fédération et d'un certain nombre d'acteurs de collectivités locales comme du monde privé, il n'y aurait pas de congrès des Parcs. Nous n'avons pas les moyens comme dans d'autres structures, de pouvoir avoir des congrès tous frais payés par des sponsors qui viendraient donner tel ou tel montant qui nous permettrait de nous organiser. Oui, c'est utile qu'il y ait un congrès des Parcs, tout simplement parce que dans cette période justement, il nous faut réaffirmer notre présence sur nos territoires, au moment où beaucoup de débats nous remettent en cause.

Quoi de mieux pour réaffirmer la présence des 51 Parcs et peut-être bientôt encore d'autres, que d'avoir ce moment collectif, pour réaffirmer nos orientations et notre attachement à notre territoire, pour réaffirmer notre attachement à nos histoires respectives, comme c'est le cas ici, sur les Landes de Gascogne.

Ce Parc compte aujourd'hui 51 communes et l'ensemble des territoires intercommunaux du Sud de la Gironde et le Nord du département des Landes. Il a été créé le 16 octobre 1970, c'est-à-dire plus très loin d'un bel anniversaire.

Je veux saluer Vincent Nuchy mon prédécesseur à la présidence de ce Parc, parmi nous aujourd'hui. Il avait réussi à retravailler sur la charte pour une durée qui avait évolué avec un décret signé le 23 janvier 2014. Merci Vincent pour tout le travail que tu as fait pour le renouvellement de la charte.

Le Parc c'est un fleuve côtier, que certains d'entre vous auront l'occasion de voir dans les visites de demain, c'est le plus grand massif forestier d'Europe, pour lequel nous avons à nous battre, tous ensemble pour qu'il soit replanté. Il a en effet été victime de tempêtes dont vous avez été certainement entendu parler. Certains prédateurs arrivent sur nos territoires, en nous disant « Il y a une jolie tâche verte là, on pourrait par exemple, y installer une porcherie... »

Notre réponse, ce que nous avons décidé, toutes les collectivités avec le syndicat des sylviculteurs, et l'ONF de replanter le massif à l'identique. Il en va de notre identité, mais aussi de l'activité économique sur ce territoire des Landes de Gascogne.

Le Parc, c'est aujourd'hui, une équipe qui gère directement cet écomusée que vous n'avez peut-être pas encore visité – je vous invite à le faire d'ici la fin du congrès –, c'est aussi la gestion de la réserve ornithologique du Teich.

Nous avons réalisé ce fond de scène naturel, pour vous montrer la spécificité et la richesse patrimonial de l'écomusée.

Notre Parc est organisé en syndicat mixte, qui est aujourd'hui soumis aux aléas et aux discussions. Notre équipe compte 65 agents pour gérer l'ensemble de ces activités : tout ce qui concerne le caractère forestier du territoire, la gestion durable et solidaire de la ressource en eau et des espaces naturels, l'urbanisme et l'accompagnement de l'activité humaine pour un développement équilibré, qui est le sujet de ce congrès.

Je veux ici saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des équipes et des agents du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Ils se sont mobilisés, portent tous une marinière. La marinière est le symbole des ostréiculteurs, des marins et, plus méconnu, des résignés et aussi de conducteurs de trains. Voilà donc un symbole pour vous montrer la richesse de ce territoire du Parc.

Je veux terminer en remerciant à nouveau les membres du bureau et tous les vice-présidents du Parc, l'ensemble des équipes derrière le directeur, Philippe Ospital, et Dominique qui nous a beaucoup aidés ces derniers mois pour que vous soyez accueillis dans les meilleures conditions.

Je veux remercier la Fédération, à travers toi Michaël, et Pierre et toutes les équipes avec lesquelles nous avons travaillé depuis plusieurs mois.

Je veux remercier l'ensemble des présidents, des directeurs et des équipes des Parcs de cette région Nouvelle Aquitaine, car nous avons aussi travaillé avec eux en bonne entente pour la préparation de ce congrès.

Je veux remercier toutes les entreprises qui ont accepté d'apporter leur mécénat pour l'organisation de ce congrès et qui nous ont fait confiance.

*Je veux remercier le conseil départemental de Gironde Jean Luc Gleyze, pour son soutien.
Je veux remercier les deux vice-présidents présents qui nous ont apporté leur soutien.*

Je remercie également Nicolas Thierry, vice-président de la région Nouvelle Aquitaine, chargé des relations avec les Parcs et également vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Nous travaillons en très bonne entente avec les deux Départements et la Région, depuis de nombreuses années et c'est que nous souhaitons continuer à faire pour l'avenir du Parc.

Bienvenue à vous toutes et à vous tous, et j'espère que vous passerez un excellent séjour sur le territoire du Parc.

Merci beaucoup.



Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Je vous salue toutes et tous chaleureusement.

C'est pour moi le premier congrès en tant que président de la Fédération. Je suis heureux de voir que la grande famille des Parcs est au rendez-vous. Nous sommes 800 personnes aujourd'hui à nous retrouver durant trois jours et tous les Parcs sont présents, c'est un point positif ce réseau qui se mobilise. Je suis persuadé qu'autour de cette thématique Homme et nature, nous aurons des débats fructueux.

Vous le savez, nous fêtons bientôt les 50 ans des Parcs, nous pourrons à cette occasion construire une nouvelle page, un nouveau demi-siècle.

Bon congrès à tous et à toutes.

Interventions des deux experts

Bernard Chevassus-au-Louis

**Normalien, agrégé de sciences naturelles, président
de l'association humanité et biodiversité**

Chers amis des Parcs, merci pour cette invitation à vous parler des relations homme-nature. C'est une vieille histoire, qui concerne l'ensemble de l'humanité.

Je partirai d'une période qui a caractérisé notre civilisation occidentale, de la Renaissance et du Siècle des Lumières. Ce qui est apparu à cette époque, et qu'on a appelé l'humanisme, a créé en creux – on peut parler de la face cachée, obscure de l'humanisme –, une image de la nature dont nous avons héritée, qui la sépare profondément des Hommes.

Dans un deuxième temps, je montrerai tous les courants de pensée qui peu à peu, ont remis en cause cette vision très dualiste de l'Homme et de la nature, pour conclure que malgré toutes ces contestations, nous sommes encore dans une vision qui sépare assez nettement l'Homme et la nature.

Je conclurai sur une proposition qui est de rester humaniste, mais dans un cadre élargi.

L'humanisme, c'est l'émergence, au moment de la Renaissance, de cette vision de l'Homme, ces individus libres et égaux entre eux, capable d'autonomie, de réflexion et surtout capables de s'affranchir des contingences de tous ordres, de définir un projet, d'avoir une histoire et de s'inscrire dans une vision de changement, avec toutes les visions du progrès qui ont pu se construire progressivement, jusqu'au Siècle des Lumières et après.

L'humanisme, c'est ce Penseur de Rodin, qui se définit comme quelqu'un d'autonome et porteur d'un projet.

Mais pour affirmer ce projet humaniste, il fallait, d'une certaine manière, l'opposer à tout le reste, c'est-à-dire la nature. Celle-ci est inscrite dans une vision totalement déterminée, régie par des Lois et dans laquelle les êtres non humains, vivants ou non vivants, étaient des choses.

Quand on voit cette image des animaux machines, dont Descartes était le promoteur, cela signifie : adieu fantômes, magie et autres gnomes qui peuplaient notre imaginaire et contes anciens, pour arriver à cette idée que nous avons affaire à des objets que l'on pouvait parfaitement comprendre, parce que régis par des Lois déterministes.

C'est ce raisonnement qui a permis l'émergence de la science. En effet, c'est le fait de se dire : les entités qui nous entourent, on peut les comprendre et les prédire. Par exemple, Laplace



avait dit à Napoléon que si on lui indiquait à un moment donné l'état de l'univers, il serait capable de dire comment il serait dans un an, dix ans, cent ans et peut-être plus.

Ce qu'il fallait aussi affirmer à cette époque, c'est que ces êtres vivants n'avaient aucun sentiment. Les animaux machines nous en donnaient pourtant parfois l'impression, parce que nous sommes un peu anthropocentriques pour les choses qui ressemblent à nos comportements.

Descartes avait à résoudre cette pression très forte, théologique : la souffrance des animaux n'a pas de sens, contrairement à la souffrance humaine qui s'inscrivait dans une vision de rédemption qui, elle, avait un sens. Si la souffrance des animaux existait, comment un Dieu bon peut laisser souffrir des êtres sans que cela ait un sens ?

Descartes, qu'on ne peut pas reprocher de ne pas être logique, en avait conclu que les animaux ne souffraient pas. Les cris, les grimaces ou autres, qui nous donnaient l'impression de ressembler à de la souffrance humaine, n'était qu'illusion. C'est cela, la signification des animaux machines, car l'ensemble de la nature était désormais une chose.

La traduction de cette vision est tout d'abord juridique. La déclaration des droits de l'Homme -pas de l'humanité-, opérait un clivage extrêmement clair entre les sujets qui avaient des droits -les Hommes- et puis les choses qui étaient des objets de droit.

Il y avait deux catégories d'objets. La première, c'étaient les choses qui avaient un propriétaire. Elles étaient concernées par l'essentiel des droits, comme les animaux domestiques. La seconde était les choses sans propriétaire, par exemple, les poissons dans les océans, dont on pouvait faire ce qu'on voulait.

La première Loi anglaise sur la protection des animaux domestiques interdisait de maltraiter l'animal d'autrui, comme il était par exemple interdit de casser l'armoire de son voisin... Mais vous étiez libre de faire ce que vous vouliez de votre animal domestique, comme de votre vieille armoire d'ailleurs.

Nous avons hérité de cette vision juridique. Encore aujourd'hui, le faisan d'élevage, tant qu'il est dans un enclos, est protégé par des lois sur ce qu'on n'a pas droit de lui faire. Quand il sort de son enclos, pour devenir gibier, il perd une grande partie des droits qui le protègent. Il change de catégorie juridique.

Cette nature, dans les textes du Siècle des Lumières, était vécue comme n'ayant pas de valeur, et même comme porteuse d'anti-valeurs, comme un ensemble en déshérence, porteur de menaces et de désordre. Lisez Buffon et les forêts abandonnées.

Tout le projet de l'humanisme, c'est finalement le jardin à la française.

C'est la projection sur un espace de l'image de ce que la nature devait être lorsque l'Homme s'en occupait.

Il existe un texte du XIX^e siècle sur les poissons de la mer, qui dit qu'il faut les pêcher pour se nourrir et qu'il s'agit d'un devoir, parce que ces animaux, avec leur sexualité débridée, vont envahir les océans et boucher les ports. Vous voyez donc quel était l'état d'esprit.

On peut trouver des racines beaucoup plus anciennes de cet humanisme, dans ce paradis terrestre que nous aurions connu mais qui n'existe plus.

Comment cette vision a été peu à peu ébranlée ?

Je vous propose quatre éclairages.

Le premier, c'est avec Rousseau, l'émergence d'un courant romantique, et cette vision des peintres de Barbizon, qui s'intéressent au paysage et qui voient dans la nature émerger des valeurs esthétiques et morales. En effet, Rousseau aime se promener dans la nature, pour se ressourcer, exister et se sentir moins dépendant des contingences sociales.

De cette image, dont nous sommes aussi en partie héritiers, nous restons encore dans le dualisme. Il faut protéger la nature telle qu'elle est et la plus sauvage possible, pour qu'elle

continue à incarner des valeurs antagonistes à celles qu'on ne veut pas voir dans la société.

Derrière les peintres de Barbizon, il y a tout le courant de protection des premiers grands parcs nationaux. Cette vision qui donne des valeurs à la nature, pour s'imposer, entreprend de faire une critique des Hommes et de leurs comportements.

Le deuxième courant est l'apparition au XIXe siècle de l'évolutionnisme. Si Darwin a fait autant scandale à propos de l'Homme qui descendait du singe, c'est parce qu'il affirmait qu'il y avait une continuité entre l'ensemble des êtres vivants. L'Homme ne tenait donc pas son origine d'une sorte de création ex nihilo. Dans ce schéma qui nous relie aux êtres vivants, l'homme est très proche du maïs à l'échelle de l'ensemble de tous les êtres vivants.

Pourquoi ? C'est tout simplement parce que tout le reste est composé des micro-organismes. La grande diversité du vivant aujourd'hui, telle qu'on se la représente, ce sont des êtres qu'on ne voit pas ou à peine. Ils sont une partie de la nature qui explique toutes ses propriétés. Les êtres vivants qui nous sont familiers sont donc très proches les uns des autres.

Autre courant de remise en cause, porte sur cette idée que les animaux sont des machines dénuées de sentiments. Ceux qui les ont étudiés, se sont rendu compte qu'ils avaient des relations sociales, qu'ils étaient capables de sentiments, de ruse, d'anticipation, voire de mensonges.

Ce que l'on voit sur la diapo, c'est une femelle gorille qui s'appelait Coco. Elle avait appris la langue des signes et pouvait converser avec la personne qui s'en occupait.

Ce qui est intéressant, c'est qu'elle a ensuite communiqué avec ses congénères avec cette langue des signes. Elle avait aussi sympathisé avec l'acteur Robin William. Lorsqu'on lui a appris son décès, elle a dit : « Coco triste parce qu'elle aimait Robin William ».

Dire que les animaux étaient dépourvus de sentiments ne tenait donc plus la route.

Le dernier courant, est la version même de biodiversité. Les êtres vivants ne sont pas des entités indépendantes et autonomes. Au contraire, ils forment un réseau de relations qui expliquent toutes leurs propriétés. Ce qui est important dans la protection et la gestion de la nature, c'est effectivement de préserver toutes ces relations fonctionnelles, ces capacités évolutives.

Dans ces images, vous voyez une flore digestive humaine qui pendant que vous m'écoutez, vous aide à digérer votre repas. Vous avez aussi un sympathique petit acarien, qui pendant que vous me regardez, est en train de vous nettoyer les cils pour vous permettre d'y voir plus clair. Nous sommes un écosystème, et partie prenante de la nature.

Vous pourriez donc dire, qu'il n'y a qu'à considérer qu'on fait partie de la nature et qu'on est une espèce parmi d'autres. Je pense que ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre les choses.

Cette vision qui considère que nous sommes distincts de la nature, reste profondément ancrée dans nos civilisations occidentales modernes. D'autres civilisations ne voient pas les choses de la même manière.

Je vous propose de refaire un petit retour sur l'humaniste...

L'humanisme au départ, c'est-à-dire la Renaissance, est un humanisme de mâle blanc et adulte. Tout ce qu'on a appelé les droits de l'Homme, etc, s'accommodait fort bien et jusqu'au milieu du XIXe siècle de l'esclavage, du travail des enfants, même de moins de huit ans. Il a fallu attendre 1841 pour qu'on l'interdise dans les entreprises de plus de 20 salariés. On s'accommodait aussi parfaitement bien que la femme soit un être inférieur. Ça vous paraît être la préhistoire, mais il a bien fallu attendre 1965 pour qu'une femme puisse exercer



une activité professionnelle sans le consentement de son mari.

Progressivement, on est donc passé d'un humanisme très réduit, à des élargissements progressifs, à l'ensemble de l'humanité et même à l'humanité à venir, quand on a commencé à parler des droits des générations futures.

Nous sommes partis d'une vision dans laquelle nous étions (maxime de Descartes : je pense donc je suis) au sommet d'une pyramide du vivant. L'humanisme que nous allons incarner, ne doit-il pas faire un nouvel élargissement qui considérerait par exemple qu'il ne faut pas juger les autres êtres vivants avec ce qui nous différencie.

C'est comme si un champion olympique du saut en hauteur, jugeait l'ensemble de l'humanité, par la hauteur qu'elle est capable de sauter. On prendrait le critère où on est le meilleur et on juge tout le monde à partir de ce critère ?

Peut-être faut-il considérer d'autres aspects qui font que les êtres vivants ont d'autres qualités, d'autres savoir-faire et d'autres types d'intelligence. En faisant un calembour de mauvais latin, de passer de ce « cogito ergo sum » au « cogito eco sum », c'est-à-dire, le fait que nous sommes un être vivant dans le réseau du vivant, dont nous sommes conjoints et solidaires, dont nous sommes ensemble liés par une histoire commune, liés par une série de propriétés qui nous sont utiles, et demain, sans doute, liés par un futur dans lequel les uns continueront à exister si les autres continuent à s'en occuper et inversement.

C'est ce que peut être ce projet de nouvel humanisme.

Christian de Perthuis

**Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine,
fondateur de la Chaire économie du climat.**

J'ai beaucoup de plaisir à revenir dans cet écomusée. Il y a une quinzaine d'années, j'ai visité ce lieu avec ma petite famille et j'en garde un excellent souvenir.

Vous avez pris un grand risque en invitant un économiste pour vous parler de la nature. Il faut le reconnaître, l'économie et la nature, n'ont pas toujours fait bon ménage. Vous devez vous en rendre compte tous les jours dans vos activités professionnelles. Entre le capital naturel et les activités économiques, subsistent beaucoup de frottements. Ce sont des choix difficiles à faire parce que les choix économiques sont faits à partir d'informations qui sont données sur les prix. Ces prix intègrent une partie des coûts, mais ça n'intègre pas tout.

Pour réagir à l'intervention précédente qui nous a tous séduits : il a raison quand il dit qu'on est tous des enfants de Descartes. Néanmoins, au XVIIe siècle, je pense aussi à un autre penseur majeur, qui a été en débat avec Descartes : c'est Spinoza. Ce dernier nous propose un système philosophie dans lequel le petit égo n'est qu'un maillon. Il y avait donc en Europe des personnes clairvoyantes sur le fait que nous ne sommes qu'un maillon de cette grande nature.

Comment les économistes voient la nature ?

Les économistes ont vu assez rapidement que lorsqu'on essaie de modéliser l'économie d'un pays ou d'un groupe de pays, on prend en compte le capital créé par l'homme, fruit de l'épargne et de l'investissement et des éléments qui ne sont pas créés par l'Homme. Les économistes voient les autres êtres vivant, comme des objets du capital productif.

L'économie politique née au XIX^e siècle. Tous les grands économistes du XIX^e siècle, comme Malthus et Ricardo, voient le capital naturel comme un stock de terre. Dès le début de l'économie politique, nous nous sommes rendu compte que ce stock risquait d'être trop étroit. Malthus pense qu'il est insuffisant pour nourrir tout le monde.

À la fin du XIXe siècle, un grand économiste anglais, Jevons, dit, en pleine révolution industrielle : attention, tout ceci repose sur un élément du capital naturel, le stock de charbon. Et nous risquons d'en manquer. À chaque gain de productivité, on substitue le travail humain par le travail mécanique et au bout d'un moment nous épuiserons le stock de charbon. La croissance s'arrêtera à ce moment.

Au XX^e siècle, l'économiste Hauteline ??, va essayer modéliser une gestion optimale d'un stock. Quel prix mettre au stock de pétrole pour gérer de façon optimale sa disparition ? Le dernier grand moment de ces économistes est le Club de Rome qui alerte sur l'épuisement des stocks.

Et l'histoire nous montre que tous les Cassandre qui nous ont dit qu'il n'y aura pas assez de ressources, se sont trompés.

Je suis maintenant un économiste qui ne s'intéresse pratiquement qu'à la nature, par l'énergie et le climat. Cela faisait des années que j'entendais dire que nous n'allions plus avoir d'énergie. Et puis j'ai rencontré des climatologues qui m'ont dit que le système énergétique



sur lequel nous construisons notre prospérité, n'est qu'un tout petit élément. Ce qui compte, c'est le système énergétique global, qui comprend les échanges avec le soleil.

Ce n'est donc pas un stock dont nous parlons mais d'un système de régulation. Avec l'effet de serre, il est en train d'être détruit. Pourquoi ? Parce qu'on attribue une valeur économique au carbone qui est sous nos pieds, sous la forme de pétrole, de gaz ou de charbon dès qu'on le transforme en énergie. Le CO₂ que j'envoie dans l'atmosphère n'a aucune valeur économique. Depuis le début de la révolution industrielle, on détraque ce système de régulation climatique et énergétique. Nous utilisons l'atmosphère comme un immense réservoir, de façon gratuite et illimitée.

La crise écologique va amener l'ensemble des économistes à reconsidérer complètement la représentation du capital naturel dont on a hérité. Une partie est constituée des stocks de matières premières (terre, bois...). Mais c'est d'abord et avant tout des systèmes de régulation naturelle extraordinairement complexes dont il s'agit.

L'économie sait bien gérer la rareté relative du pétrole par rapport au gaz – on peut trouver des substituts qui sont rentabilisés en raison de l'augmentation des prix du pétrole par exemple –, mais si on détruit un système de régulation climatique, est-ce l'Homme qui va trouver un substitut ? Il n'y en a pas. Il faudra changer de paradigme.

On me dit souvent aussi que l'eau devient rare. C'est étonnant, parce que les physiciens m'ont expliqué qu'il y avait la même quantité d'eau que du temps des dinosaures. En réalité, ce qui compte, c'est le cycle de l'eau. Toute l'économie de la ressource hydrique, ne doit pas être pensée comme un stock d'eau à protéger mais comme un système de régulation complexe. On a souvent tendance à réfléchir les questions de biodiversité en termes de stocks d'espèces qui disparaissent. Et on préfère parler des espèces qui nous ressemblent. Ou des espèces emblématiques, comme l'aigle chauve aux Etats-Unis, le panda en Chine, l'ours polaire sur sa banquise qui fond.

L'incroyable interaction entre tous les êtres vivants dans le système de biodiversité est un capital non répliquable par l'activité humaine. Les formes d'activités économiques et sociales que nous avons développées sont en train d'abîmer ce système.

Comment alors intégrer ce capital inestimable dans nos économies ?

La nature n'a pas de prix. Je ne veux pas marchandiser la nature. Ceci étant dit, les systèmes de régulation naturelle ont une immense valeur. Chaque fois qu'on détruit un bout de ce capital naturel, ça a un coût pour la société. Ce coût peut être parfois directement ramené à une activité économique. On sait ainsi donner une estimation du coût pour l'agriculture de la diminution du stock des insectes pollinisateurs. Mais ce n'est pas toujours le cas. Certains vont être légués aux générations futures.

Peut-on estimer la valeur d'un paysage par exemple ?

Donc, en résumé, le capital naturel est constitué de systèmes de régulation naturelle que notre activité a tendance à abîmer, voire détruire, parce qu'on n'a pas directement imputé dans ces valeurs de l'économie, les coûts de cette destruction.

Le plus urgent donc, c'est que les économistes et les décideurs politiques se bougent pour qu'on intègre de façon croissante dans nos économies, nos sociétés, le coût des destructions du capital naturel.

Cela peut par exemple passer par une modification des systèmes de fiscalité. Ces derniers pèsent sur les facteurs de production, le travail et le capital, mais pas sur les pollutions.

La fiscalité locale, par exemple, est remplie d'incitations perverses : vous avez plein de systèmes de redistribution entre les collectivités locales qui vont favoriser celles qui bétonnent au détriment de celles qui vont protéger les espaces naturels ou encore qui favorisent l'éta-

lement urbain et pas la gestion de l'espace dans un esprit de protection de l'habitat naturel.

Il faut évidemment intégrer le coût du changement climatique dans nos choix économiques et sociaux et ça passe par une tarification du carbone, le principe du pollueur-payeur. C'est plus complexe pour la biodiversité, mais il faut progresser vers des mécanismes qui conduisent à chaque projet de construction, à s'interroger sur le coût pour le capital naturel.

Ce que j'ai en tête c'est de la substitution et non pas un alourdissement de la charge fiscale. Si la destruction des systèmes de régulation naturelle a un coût, leur restauration apporte des bénéfices qu'il faut valoriser. Il existe des moyens pour cela : la compensation écologique par exemple, les paiements pour services environnementaux (PSE) très peu développés jusqu'à présent. Il faut aussi mobiliser les consommateurs. Si on les informe avec les bons labels, ils ne vont pas faire les mêmes choix.

Il faut donc intégrer les bonnes incitations avec des coûts de la destruction du capital naturel incluse dans les prix, et nous avons tous à ce sujet, un travail quotidien à faire sur le terrain pour trouver des rémunérations économiques à tous ceux qui contribuent à la restauration des systèmes de régulation naturelle. Cela dépend beaucoup de la capacité d'innovation des acteurs sur les territoires et de leur capacité à se mettre en réseau.

Je suis convaincu que les Parcs sont plus compétents que moi pour trouver les méthodes de valorisation de ce capital naturel.



Discours d'ouverture

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

*Madame la ministre,
Mesdames et messieurs les parlementaires
Monsieur le président du Conseil départemental de la Gironde
Mesdames et messieurs les représentants des délégations étrangères
Mesdames et Messieurs les élus régionaux et départementaux
Monsieur le président du Parc des Landes de Gascogne, cher Renaud
Mesdames et messieurs les présidents et élus des Parcs
Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les directeurs et agents des Parcs
Mesdames et messieurs les partenaires de notre réseau
Mesdames et messieurs
Chers amis*

Permettez-moi d'abord de vous dire mon plaisir de retrouver ici à Marquèze le réseau des Parcs dans sa diversité et son originalité, de vous retrouver élus et techniciens des Parcs, partenaires fidèles, vous tous engagés dans la belle aventure de près de 50 ans au service de nos territoires.

Je veux remercier Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui s'est investi personnellement dans la réussite de ce Congrès.

Merci à Monsieur le maire pour ces propos introductifs, soyez fier de cette commune et de ce site remarquable de Marquèze.

Les Parcs portent comme base de leur politique les patrimoines ; le patrimoine s'exprime ici dans ce qu'il a de plus pur, quel beau symbole de tenir ici notre Congrès, d'y présenter le marché aux initiatives et de montrer comment nous construisons des politiques d'avenir basées sur nos particularités.

Je souhaite adresser mes remerciements à Jean-Louis Joseph, président d'Honneur de la Fédération qui m'a précédé pendant 14 ans. Il nous rejoindra ce soir.

Je suis reconnaissant bien entendu à la Région Nouvelle Aquitaine, à son Président Alain Rousset, son représentant Nicolas Thierry, pour le soutien financier conséquent qu'ils nous ont accordé.

Ces remerciements vont aussi au président du Département des Landes, Henri Emmanuelli et à celui du Département de la Gironde, Jean-Luc Gleyze, qui tous deux expriment par leur

participation financière leur volonté de rester acteurs de ce Parc.

Je remercie madame Barbara Pompili, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité auprès de la ministre de l'Environnement pour le message qu'elle nous adressera tout à l'heure.

C'est un réseau fantastique que celui des Parcs naturels régionaux, une ingénierie territoriale comme nulle autre pareille, qui sait faire face aux enjeux de nos territoires, qui sait être exigeante, qui veut le meilleur. Elle avait annoncé sa venue, et c'est avec regret qu'elle a dû renoncer à venir. Nous avons prévu de visiter ensemble le marché aux initiatives.

Certains voulaient utiliser notre Congrès pour mener des pressions sur un certain nombre de nos invités. Je ne veux plus que nous soyons instrumentalisés. Je ne veux plus que nous soyons pris en otage ni ici, ni ailleurs, nous ne sommes pas, nous ne serons plus les boucs émissaires de qui que ce soit. Nous prôtons en permanence le dialogue, la concertation, le respect, et j'entends à ce que notre réseau reste dans cette approche. Plutôt que l'opposition, sachons cultiver la construction.

Je salue aussi les délégations étrangères venues s'inspirer des Parcs à la Française ; c'est avec plaisir que la Fédération des Parcs répond aux nombreuses sollicitations dans la mesure de nos moyens qui restent fragiles. Il s'agit aujourd'hui de l'Équateur, du Mexique, de l'Afrique, de la Belgique, du Luxembourg...

Je salue également le Président d'Europarc, Ignace Schops, qui représente près de 400 Parcs et espaces protégés de 36 pays d'Europe.

Les Parcs français sont d'une immense attractivité. Les pays francophones ont copié presque intégralement les Parcs naturels régionaux pour les déployer chez eux. Les Pays de l'Est de l'Europe nous interrogent de plus en plus, ces derniers temps la Hongrie, la Pologne ou les Balkans. En Amérique du Sud, nous avons des contacts réguliers depuis de nombreuses années. Dominique Lévêque, vice-président de la Fédération en charge de l'international et quelques présidents de Parcs sont régulièrement sollicités pour apporter leur vision.

En France aussi nous sommes sollicités. Le réseau des Parcs est certes modeste, mais je puis vous dire qu'il est envié. Les demandes de rencontres, de partenariats et de conventions sont nombreuses. J'aimerais qu'au-delà de l'affichage et du contrat, nous ayons davantage de preuve d'amour. Ce sera dorénavant le préalable aux signatures de conventions de partenariat.

Je sais que nombre de ces réseaux sont présents ici.

Dans les Landes de Gascogne, la question forestière est essentielle. Beaucoup de Parcs sont situés en zone de montagne, souvent fortement boisés. Le modèle forestier pratiqué ici est le fruit de l'histoire et d'une économie du bois spécifique à ce territoire. Ceci étant, nos Parcs ont une approche de la forêt assez différente, ils expérimentent, ils cherchent à accroître la valeur ajoutée de nos forêts.

Quel beau challenge de passer par l'économie pour augmenter le degré de naturalité de nos forêts. Les expérimentations menées pour utiliser le bois de hêtre en structure dans le Parc des Vosges du Nord, la valorisation du bois de bocage pour la plaquette forestière comme j'ai pu le constater dans l'Avesnois et dans les Parcs de l'ouest, le classement AOC des bois de Chartreuse, la filière bois énergie dans de nombreux Parcs sont autant d'exemples à reprendre.

Ils s'appliquent essentiellement sur la forêt publique, avec les communes forestières volontaires et avec l'opérateur exclusif qu'est l'Office national des forêts, que je rêve de voir plus engagé dans l'expérimentation et l'innovation. J'en appelle à l'ouverture d'esprit de tous les acteurs de la forêt, c'est une nécessité face aux impacts du réchauffement climatique sur la forêt française, des exemples inquiétants apparaissent partout, nous devons nous interroger.



Cette exigence, cette ouverture d'esprit, ce débat nécessaire, nous l'avons aussi avec le monde agricole. L'agriculture est au cœur de nos territoires, et nous avons à cœur de maintenir une agriculture qui est l'expression de nos territoires. La profession est bien représentée dans notre réseau et nous discutons avec les chambres d'Agriculture et les syndicats agricoles. Nous avons aussi conscience que l'agriculture traverse une crise profonde, pas simplement en raison de l'effondrement des prix, de la surproduction, de la réforme de la PAC, mais aussi pour son image auprès de nos concitoyens qui s'interrogent sur la qualité de nos produits. Depuis longtemps, les Parcs ont pensé que l'identification d'un produit à son territoire pouvait ajouter de la valeur à un produit agricole.

C'est d'ailleurs l'un des fondements de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Ce débat n'est pas tranché au sein de la profession agricole, et parfois notre position peut être perçue comme archaïque. Je crois qu'il y a une place pour différents modes de productions agricoles, mais je crois aussi que ce lien entre un produit et son territoire fait son chemin. J'en veux pour preuve les échanges que nous avons eus avec Xavier Beulin, président de la FNSEA, le 20 septembre dernier, qui s'interrogeait lui-même sur l'ancrage territorial de la production agricole.

Pour la forêt comme pour l'agriculture, il ne s'agit en aucun cas d'imposer une vision, car même les Parcs ont des approches différentes selon leurs caractéristiques, leurs enjeux, mais il est évident que nous devons débattre dans le respect de nos différences et avec la volonté d'agir, d'imaginer, d'innover et d'expérimenter pour mieux servir nos territoires ruraux.

Mesdames, messieurs, chers amis, soyez certains de la force du réseau des Parcs. Les réformes territoriales successives et à venir nous inquiètent ; les financements qui se raréfient dans les régions et les départements nous interpellent ; la question nécessaire de l'efficacité des politiques publiques nous oblige ; nous en avons conscience. Mais inversement, la Loi sur la biodiversité qui réaffirme notre place, les financements européens nombreux pour les Parcs, les sollicitations nombreuses des réseaux partenaires doivent nous rassurer.

Soyons fiers de ce que nous portons depuis 50 ans. Nos 51 Parcs tous présents à notre congrès sont reconnus dans leurs actions, l'histoire plaide en notre faveur. Et aujourd'hui, alors que beaucoup s'interrogent sur leur politique à l'attention des territoires ruraux, qu'ils soient certains que nous avons des idées, des projets, et que nous serons toujours des partenaires loyaux aux côtés de ceux qui sauront construire des réponses concertées aux problèmes de nos concitoyens.

Face à ce sentiment d'oubli, d'abandon des territoires ruraux, il est aujourd'hui urgentissime de porter un discours rassurant et positif. J'ai la prétention de penser que nous avons une part des solutions. Je veux que chacun ici, engagé dans son Parc, puisse porter un regard positif sur notre action. Au-delà des difficultés parfois financières, au-delà des jugements souvent injustes, au-delà des postures politiques, soyons certains que notre réseau porte quelque chose de différent, un projet à nul autre pareil capable d'agréger, au-delà des divergences politiques, des oppositions économiques, un projet équilibré entre la nécessaire protection de notre patrimoine naturel et la volonté légitime de développement territorial.

Ces derniers mois ont été riches pour nous. Le renouvellement des exécutifs régionaux, la Loi biodiversité, la progressive mise en place de l'Agence Française pour la biodiversité, la préparation de notre 50^e anniversaire, autant de sujets qui démontrent notre dynamisme.

C'est aussi pour toutes ces raisons que nous avons pensé que nous devons nous réinterroger sur le lien Homme – Nature, au point d'en faire le thème de notre Congrès. Sujet ambitieux, philosophique, qui fait appel à notre modestie, si nous sommes conscients de n'être qu'un élément de cette biodiversité. Sujet dangereux s'il interroge la volonté perpétuelle de croissance économique. Sujet rassembleur s'il montre la beauté diverse de notre planète, riche de sa faune et de sa flore, tout en rappelant le risque que fait peser l'activité de l'Homme sur cette diversité.

Nous voulons réfléchir à ce lien entre l'Homme et son milieu, et même si nous ne représentons que 15 % du territoire français, nous sommes persuadés que nous avons déjà des pratiques dans nos Parcs qui sont exemplaires, qui répondent à ces exigences.

Homme et Nature ; je souhaite que nos travaux sur ce thème durant le Congrès soient riches et productifs.

Nous voulons remercier la ministre et ses services pour la Loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle répond à nos attentes.

Elle constitue une réelle avancée pour la protection de la biodiversité en France et dans les Outre-mer. Elle énonce des principes fondamentaux comme la solidarité écologique, la non régression de la biodiversité, l'absence de perte nette de biodiversité et la réparation du préjudice écologique.

Elle constitue aussi une réelle avancée pour les Parcs qui se voient confortés comme opérateurs privilégiés de l'État et des collectivités territoriales dans les domaines de la biodiversité et des paysages et comme coordonnateurs des politiques publiques sur leurs territoires.

La durée du classement portée à 15 ans, la possibilité, selon certaines règles, d'intégrer des communes en cours de classement, la simplification de la procédure de renouvellement du classement, sont autant d'avancées que notre réseau a souhaité et qui sont inscrites dans cette Loi. Cette dernière confirme le rôle et les missions de la Fédération des Parcs.

Nous souhaitons maintenant, que le décret d'application de cette Loi concernant les Parcs soit signé dans les prochaines semaines. Nous y avons beaucoup travaillé avec l'ARF et les services du ministère, nous sommes d'accord sur son contenu.

Dans le même esprit, nous sommes heureux de la place accordée aux Parcs dans le Conseil national de la biodiversité. Nous avons par contre des craintes quant à la composition du Conseil national de protection de la nature. Il sera demain composé d'experts, or il devra comme par le passé porter un regard sur les Parcs en création ou en renouvellement. Et sur les nombreux autres sujets dont se saisit le CNPN, les Parcs ont des choses à dire. J'en appelle donc à la ministre pour considérer notre réseau comme un réseau d'experts et nous accorder à ce titre une place au sein de cette instance déterminante.

Le chantier lancé pour la préservation de la biodiversité est une avancée considérable. L'Agence française pour la biodiversité va engager un processus de réorganisation de notre politique environnementale que ce soit au niveau national ou au niveau local avec la mise en place des Agences régionales pour la biodiversité. À l'AFB, vont être absorbés nos cousins les Parcs nationaux. Nous voulons garder des liens de proximité avec eux. Nous avons construit des dispositifs ensemble, nous nous sommes nourris les uns des autres, avec certes des niveaux d'exigences différents au regard avec nos spécificités. Il faudra adapter notre tra-



vail en commun, imaginer des nouveaux lieux d'échanges, construire de nouvelles relations, et pourquoi pas, imaginer un grand réseau des Parcs car au-delà des questions de gestion de nos territoires, nous avons besoin de lieux de partage d'expériences où nous pourrions bâtir de nouveaux défis.

J'appelle à cet égard la reconnaissance et la consolidation du nouveau dispositif défendu par le député Éric Elkouby : les Parcs naturels urbains. Nous aurions alors une déclinaison complète de système de protection et de valorisation des territoires allant du Parc national avec une protection forte, au Parc naturel marin et Parc naturel urbain en passant par les Parcs naturels régionaux expressions de volontés partagées locales.

Les villes qui se sont engagées dans les PNU partagent avec nous la même vision, constituée de partage avec la population, de mise en valeur de la biodiversité en ville, de production locale (jardins partagés)... Le député de Strasbourg, Éric Elkouby avait défendu un amendement lors de la Loi sur la biodiversité, qui a été rejeté, j'espère que nous pourrions prochainement travailler à un texte permettant de reconnaître cet engagement.

La Fédération est prête à mener ces réflexions avec l'État, avec les Parcs nationaux, avec ceux qui voient un intérêt à fédérer et organiser le réseau des acteurs locaux de la biodiversité.

À l'inverse, je plaide bien entendu pour une place au sein de l'AFB. Je sais bien que les places sont comptées au sein du conseil d'administration, mais comment imaginer que notre réseau riche de 4 300 communes, représentant 15 % du territoire, avec plus de 4 millions d'habitants soit absent de cette agence ?

Je connais les contours de l'AFB telles qu'ils ont été dessinés, mais je porte en moi la conviction que ce n'est que le début d'une réorganisation de la politique environnementale dont nous ne voulons pas être absents.

Il a été souhaité qu'au sein de l'AFB des comités puissent se constituer et s'ouvrir à d'autres partenaires. Des commissions ont même été listées. Je demande avec d'autres réseaux partenaires tels que la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, Réserves naturelles de France ou le Conservatoire du Littoral, qu'un comité d'orientation sur les espaces naturels soit créé.

À côté des Parcs nationaux et de ces autres réseaux, à notre échelle, notre bilan en faveur de la biodiversité est remarquable. La réintroduction du bouquetin fut une réussite chère à notre collègue André Rouch dans les Pyrénées Ariégeoises, le Vautour fauve et le Gypaète barbu ont une population stabilisée dans le Vercors et dans les Baronnies Provençales, le lynx commence à réapparaître dans les Vosges du Nord grâce à une réintroduction en Allemagne. En Guyane, où j'accompagnerai la ministre à son invitation dès samedi, nous verrons l'immense richesse faunistique et floristique de cette région amazonienne. Autant de preuves de nos réussites en faveur de l'environnement.

Mais nos actions de développement sont tout aussi exemplaires. Savez-vous par exemple que nos Parcs gagnent de la population grâce à un solde migratoire positif, des populations venant d'ailleurs s'installent dans nos Parcs, plus que dans les autres territoires ruraux. Et parallèlement, ce gain de population se fait avec moins d'artificialisation des sols, c'est dire que nos extensions urbaines sont mieux maîtrisées.

Dans le domaine économique aussi nous pourrions prendre plusieurs exemples, par le biais du tourisme, des produits à haute valeur ajoutée que nous aidons à valoriser et à promouvoir grâce à la marque « Valeurs Parc naturel régional. » Les services du ministère nous ont

aidés à la mise en place de la marque commerciale, au lancement de laquelle madame la Ministre Pompili a participé le 2 juin dernier.

Dans mes visites récentes dans les Monts d'Ardèche (150 produits marqués), en Avesnois, (une vingtaine), partout l'écho est favorable ; chacun reconnaissant l'image positive que suscite ce marquage et l'intérêt d'une clientèle croissante pour ces produits. 2 000 entreprises et prestataires bénéficient actuellement de cette marque.

Je pourrais multiplier les exemples prouvant l'équilibre dans nos pratiques entre la protection de notre environnement et le développement équilibré et harmonieux de nos territoires.

Au delà de notre bilan, nous avons des ambitions.

En 2014, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération fixait comme objectif l'autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030. Ce fut une feuille de route enthousiasmante pour le réseau. Le dispositif Territoire à énergie positive pour la Croissance verte est venu en appont à cette ambition.

Les Parcs ont la bonne échelle pour engager avec eux les intercommunalités et proposer des projets qui répondent à cette ambition. La légitimité de ce que l'on portait s'est trouvée agrandie et les intercommunalités ont mieux compris les synergies à créer ensemble. Une formidable opportunité qu'il ne faudrait pas gâcher. D'abord en étant frileux à l'égard de ceux qui demandent la signature de TEPCV. Les projets sous maîtrise d'ouvrage des Parcs sont peu nombreux, il s'agit essentiellement de projets intercommunaux. Que le Ministère y porte un œil attentif, voire critique me paraît normal, mais s'il s'agit de rétention je trouve ça dommage. Et puis nous avons aujourd'hui aussi des remontées concernant le versement des fonds. Les Parcs ont été moteur, ils se sont engagés sur les TEPCV avec convictions ; nos partenaires ne nous pardonneraient pas de les avoir engagés vers des difficultés financières par manque de réactivité dans le paiement de la participation.

Tout cela explique sans doute que de nombreux territoires frappent à notre porte. Au risque de déplaire à quelques-uns, je ne suis pas favorable à la démultiplication des Parcs. Tous les territoires ruraux n'ont pas vocation à être classés Parcs, le label serait affaibli par un risque de banalisation. Je pense que seul les territoires qui se distinguent ont vocation à rejoindre notre réseau. Je vous le dis avec force chers collègues, nous vivrons demain à condition de rester imaginatifs et innovants.

Des territoires avancent résolument vers un classement dans le consensus général, par exemple la Sainte-Baume, l'Aubrac, le Médoc, la Baie de Somme Picardie Maritime et le Mont Ventoux qui devra lui retrouver le chemin de la sérénité et de la concertation pour aboutir.

Pour garder notre place, nous devons explorer de nouveaux champs, et l'État, comme les Régions, doivent accepter notre positionnement politique en vertu de votre exigence d'innovation.

Je pense à la gouvernance.

Imaginons de nouveaux modes de gouvernance. Nos concitoyens veulent une nouvelle gouvernance contributive. Ne laissons pas la place aux ultra pour ou aux farouchement contre, c'est à tous ceux qui veulent comprendre et qui voudraient sereinement contribuer à nos réflexions que nous devons nous adresser. Les Conseils de développement dans les Pays ont fait des tentatives dans ce sens avec des réussites diverses, soyons force de propositions. Créons de nouveaux modes de partages. Tous les interlocuteurs que je rencontre reconnaissent aux Parcs cette capacité à créer les conditions du dialogue entre acteurs qui ne se parlent plus. Utilisons ce savoir-faire de médiateur.



Et puis comment définir nos territoires que beaucoup nous envient avec raison. N'est-ce pas celui du bien-être ? Si nos territoires sont si attractifs, n'est-ce pas qu'ils respirent le meilleur être ?

Les questions de la qualité de vie, du lien social, de bien vivre, du bonheur intérieur brut (que le Parc du Pilat explore) « d'une autre vie s'invente ici » doivent être au cœur de nos réflexions ; plusieurs ateliers demain en parleront.

Dans ses prises de parole, les Parcs naturels régionaux sont souvent cités en exemple. La plupart des Régions ont des relations apaisées avec les Parcs. Ainsi donc, après 50 ans d'existence, alors que nous représentons 15 % du territoire et alors que nous sommes aujourd'hui 51 parcs, je pense qu'on doit aussi accepter d'ouvrir le chantier de notre structure de gestion. Les syndicats mixtes seront menacés lors de la prochaine réforme territoriale, alors construisons ensemble les nouveaux syndicats de Parcs, n'ayons pas peur du changement, sachons l'anticiper. Ils garderont la souplesse de nos syndicats mixtes actuels, mais ils auront une dose de gouvernance contributive issue du bloc citoyen. Ils donneront une place aux organisations professionnelles, agricoles, forestières... Ouvrons ensemble ce chantier dans la sérénité, dès maintenant.

Mesdames, messieurs, la richesse de notre réseau impose cette feuille de route ambitieuse. Plus qu'aucun autre, notre réseau se nourrit des expériences des uns et des autres, chacun de nos membres s'inspire de son voisin qu'il s'agisse de la Corse comme des Ardennes ou du Queyras. Que chacun en ait conscience.

Nous avons une feuille de route, certes ambitieuse, le bilan sera fonction de l'investissement de chacun, vous élus des Parcs dans votre relation permanente et essentielle avec votre territoire, vous techniciens des Parcs avec le regard de l'expert porté par le politique, vous conseillers régionaux dans votre capacité à dépasser la seule question financière pour construire une politique à l'attention de nos territoires avec la garantie de notre loyauté et vous, ministres d'aujourd'hui et de demain, dans votre volonté d'imprimer plus encore la nécessité de changer notre société, pour que le respect de l'environnement fasse sens.

Avec vous, je veux déployer l'énergie nécessaire à notre ambition partagée, elle sera à l'image de notre investissement collectif. Je ne peux le faire que comme l'animateur d'un réseau riche de ses contributions.

À cet égard, je veux remercier tous les membres du bureau de la Fédération engagés pleinement à mes côtés et en particulier notre 1^{er} Vice-président délégué Philippe Gamen, Président du Parc du Massif des Bauges, les vice-présidents. Merci aussi à l'équipe de la Fédération, en particulier ceux qui se sont mobilisés pour la réussite de ce Congrès, à son directeur homme d'exigences, de convictions et de visions, Pierre Weick.

Chers collègues, chers amis, nous sortirons renforcés de ce Congrès. Il nous faudra emporter cette énergie pour la diffuser sur nos territoires. Nous justifier, jamais, expliquer toujours, nous n'avons rien à démontrer car le bilan des Parcs est extraordinaire. Alors, sachons porter cette parole de conviction et de projets auprès de nos partenaires, ceux qui nous font pleinement confiance, les communes et les intercommunalités, l'essentiel des Départements et la plupart des Régions et ceux qui s'interrogent encore sur notre utilité.

Et puis l'année qui vient, conditionnera l'avenir de nos territoires pour cinq années au moins. C'est un rendez-vous important dans les institutions françaises, ce ne doit pas être un rendez-vous manqué pour les Parcs.

Nous aurons à interpellier les candidats à l'investiture suprême, et aussi ceux qui voudront intégrer le Parlement ; je vous demande de faire cet exercice sur vos territoires. J'ai la convic-

tion que les Parcs ne peuvent trouver leur place qu'en ayant une dimension technique de très haut niveau de qualification et une dimension politique forte.

Et pour cela, sachons nous inspirer de René Char, poète qui connaissait bien nos territoires et qui m'est cher, je le cite :

« Toute l'autorité, la tactique et l'ingéniosité ne remplacent pas une parcelle de conviction au service de la vérité. »

Merci pour votre attention.



Intervention (vidéo) de Barbara Pompili

Secrétaire d'État, chargée de la biodiversité

Je regrette de devoir m'adresser à vous aujourd'hui, à distance, et je vous dirai dans un instant pourquoi.

Mais avant tout, je veux vous saluer.

*Saluer Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, les nombreux partenaires étrangers et internationaux, parmi lesquels, Thomas Hansson, président de la fédération Europarc, forte de 400 adhérents actifs dans 36 pays européens. Bienvenue également aux directeurs des Parcs naturels de Wallonie et du Luxembourg, aux représentants du Mexique et de l'Équateur
Et un grand merci à Gérard Moreau, maire de Sabres, à Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, au directeur Philippe Ospital, qui vous accueillent pour ce congrès.*

Depuis que j'ai pris mes fonctions comme secrétaire d'État chargée de la biodiversité, j'ai constaté concrètement ce que les Parcs naturels régionaux apportent pour le développement local, pour la qualité de la concertation sur le territoire, pour la préservation de notre biodiversité.

*Mais ma préoccupation première, c'est que votre congrès soit un succès, que vos débats soient de qualité et productifs. Et je refuse que cet événement soit instrumentalisé du fait de ma présence, comme l'a été l'inauguration de la Maison de la nature de la Somme, à laquelle j'avais été invitée il y a quelques semaines.
Et cette instrumentalisation, quelques jours après la manifestation organisée par les défenseurs des traditions landaises, aurait sans doute porté préjudice à vos travaux.*

Je m'y suis refusée. De quoi s'agit-il exactement ?

*À quelques mois d'échéances électorales importantes, certains cherchent à opposer les uns aux autres, à marquer des territoires politiques, à réactiver des oppositions caricaturales et factices, d'un autre âge. Ces régressions, environnementales autant que sociétales, sont déplorables.
Dans ce contexte, je ne voulais pas que ma présence parmi vous soit l'occasion de mouvements qui auraient perturbé votre congrès, tant dans son organisation que dans sa réussite et son image. Voici donc en quelques mots les raisons de mon absence.*

*Mais je tiens par ailleurs à m'adresser à vous, positivement, à l'occasion de ce congrès. Le thème qui vous rassemble « Homme – Nature, le contrat en question, les réseaux en action » est au cœur de la vocation des Parcs naturels régionaux.
Les Parcs sont des territoires de projet, des lieux où le développement durable d'un territoire n'est pas une notion abstraite, mais prend tout son sens.
Des lieux où l'intelligence collective se construit, où la créativité est bienvenue.
Des lieux où l'on sait gérer la complexité, où l'on sait créer des compromis.
Des lieux où la facilité des oppositions factices n'est pas de mise.
Là, on démontre, vous démontrez, que protection de la biodiversité et développement éco-*

nomique sont évidemment compatibles. Qu'ils se conjuguent, qu'ils se stimulent mutuellement, comme l'illustre la nouvelle marque commune « Valeurs Parc naturel régional » que nous avons lancée ensemble.

Les Parcs naturels régionaux jouent un rôle éminent en faveur de nos territoires et de la biodiversité. Ce sont des territoires d'avenir.

Alors oui, il faut soutenir les Parcs naturels régionaux. C'est ce que fait l'État aujourd'hui.

Il l'a fait, récemment, au travers de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Ce texte affirme le rôle de cohérence et de coordination assuré par les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux. Il reconnaît la Fédération. Il simplifie les procédures de création de Parcs ou d'adhésion.

La loi crée également l'Agence Française pour la biodiversité, qui sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2017, et dotée de moyens renforcés. Dans une période difficile pour les finances publiques, le Gouvernement affiche son soutien aux Parcs naturels régionaux au travers de ses choix budgétaires. Les moyens attribués par l'État aux Parcs seront stabilisés.

Les crédits accordés à la Fédération des Parcs sont également maintenus pour favoriser l'animation et les échanges de bonnes pratiques et permettre de construire un partenariat fort avec les structures nationales.

Aujourd'hui, les Régions ont des responsabilités accrues en matière de gestion environnementale. Elles sont incitées à créer des agences régionales pour la Biodiversité. Elles jouent, pour les Parcs, un rôle fondamental. Je souhaite qu'elles ne trahissent pas la confiance ainsi portée en elles. Or on voit, là aussi, des signaux inquiétants de régression.

Si certaines Régions sont volontaristes, d'autres mettent fin à des projets de Parcs naturels régionaux patiemment construits avec l'ensemble des acteurs de terrain. Face à cela, continuons à convaincre. Je sais que c'est votre préoccupation, je vous y encourage et vous pouvez compter sur mon soutien. Mais pour convaincre, quoi de mieux que l'exemple ?

Oui, je crois à la force de l'exemple.

J'ai lancé, hier, une initiative « La biodiversité en actions », qui vise à faire connaître à tous des initiatives prises sur le territoire en faveur de la biodiversité, en ciblant précisément trois domaines : l'éducation à la nature, la nature en ville, la biodiversité et les activités économiques. Je sais que dans ces différents registres, les Parcs naturels régionaux sont actifs et ont une riche expérience.

Alors n'hésitez pas, faites connaître vos actions via le portail internet qui y est dédié. Plusieurs dizaines d'actions y sont déjà référencées, les vôtres y ont toutes leur place.

Je vous réitère le soutien et la confiance de l'État, et vous souhaite un bon congrès, et des échanges d'expériences utiles et fructueux.



7 octobre – clôture du congrès

Synthèse des travaux

par Marjorie Jouen (conseillère externe de notre Europe - Institut Jacques Delors, membre du CORP)

Monsieur le ministre, mesdames et messieurs, chers collègues

Comme le veut, non pas la tradition, mais bien la décision des instances de la Fédération, c'est à nouveau un membre du CORP qui a été chargé de vous présenter la synthèse de ce congrès.

Vous avez choisi le thème « Homme – Nature, le contrat en question, les réseaux en action ». C'est donc le sujet dont nous avons discuté ces deux derniers jours dans ce remarquable écomusée de Marquèze, qui a inspiré plusieurs Parcs et qui restera gravé dans la mémoire de plusieurs d'entre nous comme l'expérience curieuse d'une île au milieu d'un océan vert.

Michaël Weber et Renaud Lagrave ont argumenté le choix de ce thème dans la continuité des travaux de la première Université d'été des Parcs, qui a eu lieu l'an dernier à Lourmarin, et dans la perspective du 50^e anniversaire de la création des « Parcs naturels régionaux ». Les membres du CORP ont souhaité présenter cette synthèse en la resituant dans le temps long de l'histoire des Parcs, pour rappeler leurs spécificités et afin de mieux mettre en avant les apports des contributions et des débats de ce congrès 2016 à la préparation d'un manifeste pour le cinquantenaire.

Premièrement, il s'agit de nouvelles représentations des rapports Homme – Nature.

Cette question de « la relation Homme – Nature » est au cœur même de l'action des Parcs depuis leur création par un décret signé le 1^{er} mars 1967 par le général de Gaulle. Pour s'adapter à la diversité du territoire national, il est clairement mis en avant dès son origine qu'un Parc doit être l'œuvre de l'initiative locale.

Dans le cadre des missions qui leur ont été confiées, les Parcs ont su montrer dans leur diversité que la protection de la nature était conciliable avec le développement des activités humaines. Le contexte économique et social a profondément changé depuis les années 60 et les Parcs ont fait évoluer leurs priorités et leurs pratiques, comme le montre l'analyse du contenu des chartes successives.

Par exemple, la comparaison des quatre chartes du Parc Scarpe-Escaut, depuis celle de 1968 à celle de 2010, témoigne d'un réel changement de regard des porteurs du projet du Parc sur la nature. Le patrimoine naturel présenté initialement comme un espace à protéger des interventions humaines fait progressivement l'objet d'une approche systémique pour promouvoir une gestion intégrée du territoire. L'approche « bio-centrée » de la nature, si possible

sans présence d'activité humaine, fait ensuite place à une démarche « éco-centrée », puis « multi-centrée » prenant en compte les interactions des acteurs du Parc et de leur environnement. La place des habitants dans les chartes passe d'une pratique d'accueil de tous (résidents et non résidents) à celle de la promotion de méthodes participatives pour une cogestion écologique des différentes parties du territoire.

Tout d'abord, et dans le prolongement des débats de l'université d'été des Parcs de 2015, les interventions d'ouverture ont montré que nous sommes désormais confrontés à l'échelle planétaire à un enjeu déterminant pour l'avenir de l'humanité.

Bernard Chevassus-au-Louis a replacé historiquement la question et a souligné l'urgence d'adopter une philosophie éthique d'un humanisme élargi, plaçant l'homme non pas au-dessus de la nature mais en interaction avec elle.

Le professeur d'économie Christian de Perthuis nous a rappelé que si la nature n'a pas de prix, les systèmes de régulation naturels ont une valeur. Il a ouvert des pistes d'action pour les Parcs en nous encourageant à trouver les bonnes incitations pour contribuer à restaurer les écosystèmes naturels.

Au cours du débat, Michaël Weber a insisté sur le fait que les Parcs montrent dans leurs projets qu'on peut à la fois préserver la nature et générer des revenus.

Souligner le rôle original des Parcs pour s'occuper des biens communs a naturellement conduit à évoquer la Prix Nobel d'économie Elinor Ostrom.

Une nouveauté a été introduite cette année dans le déroulement du Congrès, afin de mettre en valeur le développement de travaux de recherche sur le territoire des Parcs naturels régionaux. Avec l'appui de plusieurs de vos conseils scientifiques, nous avons pu organiser pour la première fois, mercredi matin, un atelier de présentation de trois thèses réalisées en partenariat avec des Parcs. Les posters de ces thèses ont été exposés au marché des initiatives. Ces travaux ont été réalisés par :

- Nathalie Galland de l'université de Lyon 2 sur le thème « Inventer la gouvernance de l'agriculture de territoire à partir de l'expérience de 5 Parcs de la région PACA »,
- Karine Lefebvre de Paris Orsay sur le thème « Diagnostic et quantification des flux nappe-rivière sur le bassin versant de l'Yvette »
- et Lucie Morere de l'université de Lille sur l'évolution des espaces protégés habités, sur base d'une comparaison entre le Parc de Scarpe-Escaut et des micro-territoires du Minas Gerais au Brésil.

Hier, nos ateliers ont illustré l'évolution des préoccupations des dirigeants des Parcs, précisément dans les relations Homme - Nature. Trois étaient centrés sur la nature :

- Comment la nature peut-elle être un levier d'émergence de nouveaux modèles de développement ?
- Jusqu'où laisser faire la nature ?
- Vivre le paysage.

Et trois autres sur l'organisation sociale :

- Comment le lien social agit sur le changement des comportements ?
- Comment améliorer la santé par l'alimentation ?
- Le bien-être, est-il un indicateur de réussite territoriale ?

Comme d'habitude, les débats des ateliers ont montré la diversité des conditions de mise en œuvre selon les régions, et la capacité d'innovation des Parcs pour surmonter les tensions entre les différents acteurs d'un territoire.

Plusieurs fois, la question d'un éventuel élitisme associé à l'accès ou la protection de la



nature a été posée. Ce soupçon d'élitisme est paradoxal quand on pense à ce que faisaient et comment vivaient nos ancêtres, mais la technologie et la diffusion des techniques industrielles nous en ont éloignés ; ils ont construit et construisent encore un écran étanche avec la nature.

Dès lors, qu'il s'agisse de santé, d'alimentation, de bien-être, de paysage ou de développement économique, les Parcs vont devoir faire usage de talents de médiation, de pédagogie et d'outils originaux de mobilisation citoyenne pour permettre une réconciliation avec la nature.

Divers conseils de conduite ont été donnés ou échangés : faire preuve d'humilité face à la nature, positiver, jouer la transparence, se projeter dans le futur, se donner un droit à l'erreur. La relation à la nature s'est précisée et complexifiée : plus que le contrat, c'est l'image de l'interdépendance qui s'est imposée pour laquelle les territoires des Parcs peuvent être des « terrains d'expérience » d'une gestion adaptative, d'une négociation sans cesse renouvelée avec des acteurs économiques traditionnels, face à des velléités urbanistiques, des réglementations parfois contradictoires mais toujours contraignantes et des comportements consuméristes.

Et justement, les changements de comportements et les réponses aux aspirations étaient au centre des débats de plusieurs ateliers, car les Parcs ont une vision ambitieuse de l'humanité, au point qu'offrir du rêve ne leur fait même pas peur, pas seulement pour les habitants mais aussi pour leurs propres équipes. Pour réveiller votre curiosité, je citerai le nom de Spiral qui a littéralement euphorisé l'atelier sur le bien-être.

Enfin, une sorte de triptyque des registres sur lesquels les Parcs peuvent jouer pour permettre aux résidents et non-résidents d'appréhender une nouvelle relation à la nature, s'est esquissé : la participation, l'expérience d'un jour, le vécu quotidien.

Deuxièmement, pour revenir aux réflexions et travaux de l'année écoulée, la culture du bien commun s'est dégagée comme une caractéristique commune des Parcs.

Portés par des élus avec l'appui d'équipes pluridisciplinaires, les Parcs se positionnent bien en tant que médiateurs et expérimentateurs de projets de territoire. Dans une démarche « bottom-up », ils construisent une réflexion nouvelle sur les rapprochements entre économie et écologie en dépassant la problématique des conflits d'usage pour un projet de gestion partagée des biens communs du territoire.

La spécificité ou « plus-value » de l'action des Parcs peut ainsi être caractérisée par leur capacité à conduire conjointement un ensemble d'activités types, avec des approches transversales et interdisciplinaires, et d'en assurer eux-mêmes le pilotage avec une participation des habitants et une prise de décision par les élus du territoire. Ce diamant qu'est la « plus-value » des Parcs comporte et peut se décliner en 4 facettes :

- *un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc,*
- *une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire,*
- *un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales,*
- *un idéal de qualité de vie et de bien-être de ses habitants (cf « Une autre vie s'invente ici »).*

Cette démarche intégrative est effectivement la signature des Parcs. Elle est restée constante depuis la création des premiers Parcs ; elle s'est adaptée à la diversité des contextes dans chaque Parc et à l'évolution des politiques publiques depuis 1967.

Mesdames et messieurs,

L'année dernière, l'université d'été s'était achevée avec une carte postale de vacances, par un rêve de natures (au pluriel) à partager et une longue liste de ce que nous devrions faire à l'avenir.

Cette année, nous avons choisi de terminer cette synthèse par des questions. Plus précisément, nous faisons la proposition aux instances de la Fédération de faire participer tous les Parcs à la préparation du manifeste 2017 en leur demandant de répondre à ces trois questions :

Quelle est la réalisation du Parc dont vous êtes le plus fier pour faire participer les acteurs économiques et sociaux à des relations Homme / Nature plus respectueuses de la biodiversité ?

Quelles sont les deux ou trois expérimentations et innovations que vous envisagez de mettre en œuvre pour promouvoir à l'avenir une responsabilité collective des humains dans la gestion de l'écosystème naturel de votre territoire ?

Quelle est l'idée la plus importante que vous souhaitez mettre en avant dans le Manifeste du projet commun aux Parcs naturels régionaux de France ?

La synthèse de ces contributions venant des 51 parcs nous semble essentielle à la construction d'un Manifeste des 50 ans afin qu'il soit réellement l'expression de la culture du bien commun du réseau des Parcs.

Je terminerai cette synthèse en reprenant les paroles fortes des représentants de la délégation équatorienne : « Ensemble, nous devons être fiers de protéger la nature et la biodiversité pour rendre possible le maintien de l'espèce humaine. Ensemble, le futur est possible. »

Je vous remercie de votre attention.



Renaud Lagrave

**Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne,
Vice-président de la région Nouvelle Aquitaine**

*Monsieur le ministre
Monsieur le préfet,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le président du Conseil départemental,
Monsieur le vice-président,
Monsieur le maire,
Monsieur le président de la communauté de communes,
Cher Alain.*

*Bienvenu chez toi, comme on dit.
Je te disais en arrivant dans la salle, tu ne pourras pas repartir avec le fond d'écran. Celui-ci était unique, vous en avez toutes et tous bénéficié.
Quelle meilleure réponse à un certain nombre de personnes qui s'étonnaient de voir qu'ici il y avait une très forte identité dans ce département.
Nous avons effectivement une identité dont nous sommes plus que fiers. Nous essayons à notre niveau, modestement, de faire en sorte qu'elle continue à perdurer à travers les âges, tout en ayant en tête qu'il faut innover et évoluer.*

À travers ce congrès, nous avons montré qu'on pouvait non seulement avoir une identité, forte, mais qu'il fallait évidemment aller de l'avant.

Voici quelques messages que je souhaite vous faire passer.

Aujourd'hui, les Parcs doivent être au cœur de l'ensemble des réformes territoriales, dans lesquelles aujourd'hui nous avons été finalement, peut-être un peu oubliés.

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Loi Maptam et beaucoup d'autres, les Parcs doivent avoir aujourd'hui toute leur place dans le débat qui s'annonce sur les collectivités territoriales.

Nous devons aussi faire reconnaître, à nos Régions, - et je le dis à Nicolas, mon collègue de la Région avec lequel nous avons déjà entamé un travail pour la Nouvelle Aquitaine -, dans le cadre des Sradet qui vont être mis en place dans les deux ans qui viennent, la présence des Parcs sur les territoires, pour mettre en valeur le travail que nous avons effectué collectivement, sur les chartes, et sur les aménagements.

Ce travail ne date pas de quelques années mais de plusieurs dizaines d'années. Qui est le mieux placé pour parler de ces sujets, si ce ne sont pas les Parcs naturels régionaux sur leur propre territoire ? Je pense qu'aujourd'hui la présence des Parcs dans le cadre de ces schémas doit être prépondérante.

Évidemment, je vais parler de nos financements. Je le sais, j'en ai entendu parler ces trois derniers jours et bien avant... Il faut que chacun reconnaisse la place des Parcs aujourd'hui, afin qu'ils puissent compter sur un financement stabilisé. Nous devons assurer pour l'avenir, le financement de nos Parcs avec l'ensemble des acteurs, avec l'État et les collectivités territoriales.

Ce qui est déterminant aussi, c'est de mettre en place davantage de Réseaux régionaux, dans un contexte de réduction du nombre de Régions. C'est à nous, dans toutes les Régions, de nous organiser, pour être les interlocuteurs et interlocutrices de ces nouvelles collectivités au moment où elles se réorganisent. Il nous faut aussi des interlocuteurs unis, c'est ce que nous avons commencé à faire en Nouvelle Aquitaine. Je suggère qu'on puisse encore plus y travailler.

Nous devons aussi faire en sorte, que nos parlementaires, que je salue, soient encore mieux informés sur la vie et sur le rôle des Parcs. Il nous faut faire une sorte de lobbying, pas seulement par la fédération, mais aussi nous-mêmes sur nos territoires.

Je veux aussi vraiment excuser Matthias Fekl qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui. Dans le moment que nous vivons, je veux saluer ce qu'il fait aujourd'hui par rapport notamment au Tafta. Vous êtes ici, dans une commune hors Tafta, d'une région hors Tafta. Je suggère que les Parcs délibèrent dans les semaines à venir pour soutenir son action qu'il mène en ce moment, ce dialogue avec la Commission européenne et pour être également hors Tafta.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence, à commencer par celles et des techniciens du son, de la lumière, qui filment, et aussi la coopérative qui nous permet de partager le matériel présent ici, avec tous les habitants et les collectivités locales.

Je veux remercier encore une fois la fédération régionale des Cercles, à son président présent. Je remercie tous les élus du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, pratiquement tous là.

On peut applaudir tous les agents du Parc qui vous ont accueilli.

Je remercie évidemment Michaël, président de la Fédération, d'avoir cru en nous. Nous avons essayé d'être à la hauteur.

Je remercie mes collègues, présidents des Parcs de la Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental des Landes et de Gironde ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine.

Merci à toutes et tous.

Vous savez maintenant que vous êtes les bienvenus en Nouvelle Aquitaine et à Marquèze pour continuer la visite demain ou en vacances si vous le souhaitez.



Dominique Coutière

Vice-président du Conseil départemental des Landes

*Bonjour à tous,
Monsieur le ministre, cher Alain,
tous les élus qui sont ici aujourd'hui,
tous les invités qui ont eu la gentillesse de se déplacer dans ce territoire de la Haute Lande.*

J'interviens aujourd'hui en substitution d'Henri Emmanuelli, président du Conseil départemental, et aussi un peu, pour la Haute-Lande, un territoire qui me tient particulièrement à cœur.

Ce Département est soucieux de la qualité de son territoire. Il a été touché par une tempête épouvantable en 2009, qui faisait suite à une tempête déjà forte en 1999. La forêt a suscité un débat important sur sa continuité ou pas.

Le Département a choisi de faire en sorte que tout ce qui avait été détruit, soit replanté. Souvent le président Henri Emmanuelli a dit à « à l'hectare près ».

En matière de tourisme en milieu rural, et pour les espaces naturels sensibles, nous avons une politique soutenue. Malgré les difficultés et les aléas, elle continue et continuera à être poursuivie.

Ce Parc est situé sur deux départements, le Sud de la Gironde et le Nord des Landes. Il agglomère aussi deux territoires : celui de la Haute Lande, et un territoire collé au bassin d'Arcachon, où les problématiques ne sont pas les mêmes. Le bassin d'Arcachon est sous l'influence de la conurbation bordelaise qui se développe.

Les espaces de la Haute Lande sont très étendus. Par exemple, le canton que je représente fait 30 % du département des Landes en surface mais seulement 4 % de sa population. Malgré cela, quand il a fallu se réunir pour la charte, il y a eu la même ambition de préserver le territoire, afin qu'il n'y ait pas d'erreurs commises en matière d'urbanisme, qu'il soit maîtrisé et contrôlé.

On a réussi, avec tous les élus qui composent le Parc, à rédiger une charte, adoptée également par tous les territoires voisins, qui, pour un certain nombre, ont rejoint le Parc qui s'est agrandi à cette occasion. Tout le monde a été d'accord pour sauvegarder la qualité du territoire, l'urbanisation qui s'y trouvait ainsi que les paysages. Tout le monde s'est également retrouvé sur la préservation de la qualité des eaux souterraines.

C'est donc une ambition partagée par tous les élus qui composent le Parc.

Notre territoire est ouvert, où l'on veut préserver l'urbanisation d'autrefois. Nous estimons que le Parc apporte un « plus » à tous les élus qui composent le territoire.

Parfois, ça ronchonne, parce que les Parcs sont aussi des contraintes. Mais finalement, en globalité, tout le monde comprend que ces contraintes permettent de préserver une identité et de conserver longtemps encore les caractéristiques du territoire.

Les Cercles, qui existent au Sud de la Gironde et au Nord des Landes ont été créés au début du XX^e siècle, années 1900 – 1910, et correspondent à une culture forte.

La seule inquiétude que nous avons, c'est que nous aimerions que les Parlementaires comprennent que c'est bien d'être urbain, mais les campagnes ce n'est pas seulement fait pour ramasser les champignons.

Merci à tous. Bienvenue sur ce territoire.

On l'aime beaucoup et on veut qu'il vive.

Jean-Luc Gleyze

Président du conseil département de la Gironde

*Monsieur le ministre des Transports, cher Alain Vidalies,
Monsieur le président de la Région Nouvelle Aquitaine, cher Alain Rousset,
Monsieur le président du Conseil départemental des Landes, cher Henri Emmanuelli,
Monsieur le maire de Sabres, Monsieur Gérard Moreau,
Monsieur le président du Parc Naturel des Landes de Gascogne, Vice-président de la Région,
cher Renaud Lagrave,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, monsieur
Michaël Weber
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs, cher amis Landais, Girondins et d'ailleurs.*

Je suis heureux d'être parmi vous ce matin, pour la clôture de ce congrès national, riche en échanges, riche en idées, riche en projets.

C'est une grande fierté que ce congrès se soit tenu ici en Gironde comme dans les Landes, puisque vous avez eu l'occasion de vous rendre sur ces deux territoires pour les visites, ces terres d'accueil, où la nature et les hommes s'écoutent, se respectent et se comprennent. Je n'attendrai pas plus longtemps pour saluer, féliciter et remercier toute l'équipe du Parc naturel régional de Gascogne : son président, Renaud Lagrave qui s'est fortement investi pour la belle réussite de ce congrès, son directeur, Philippe Ospital, et tous ceux qui se sont investis pour nous proposer des conditions optimales de travail pendant ces trois jours. Cela a représenté un gros travail, durant plusieurs mois.

Mes remerciements vont également à la Fédération des Parcs naturels régionaux, son président Michaël Weber, que je salue pour son action. Vous faites pour nos Parcs le choix ambitieux de l'innovation, de la concertation pour la recherche des meilleurs compromis locaux. Convaincus que les bonnes idées voyagent, vous revendiquez les échanges de pratiques. Sur ces voies de progrès, sachez, monsieur le président, que nous marcherons avec vous !

L'occasion nous a été donnée, au cours de ces trois jours, à toutes et à tous, de nous poser des questions capitales autour de la thématique retenue : « Homme et Nature ». Un sujet large mais profond, qui nous oblige à regarder en face l'existant, le présent et de penser l'avenir. Et derrière ces mots, notre devoir : celui d'anticiper les évolutions de la Nature et des activités humaines, aux effets immédiats ou futurs.

Les Départements sont des acteurs majeurs des Parcs naturels régionaux. Engagés dans leur financement et leur animation, ils contribuent à les valoriser et à les faire connaître.

Car, et j'y tiens beaucoup, les Parcs naturels régionaux ne sont pas des espaces sous cloche, ce ne sont pas des musées naturels à ciel ouvert, des réserves clôturées. Les Parcs naturels régionaux sont des espaces de vie et d'échanges entre les habitants, partie intégrante du patrimoine et la nature qui les accueille généreusement.

Nos Parcs ont été classés comme tels pour leurs richesses et particularités naturelles. Plus que cela encore, ce sont les relations entre les Hommes de ces pays et leur environnement qui sont reconnues. Un Parc naturel ne tient pas uniquement sa valeur de sa biodiversité, de la rareté de certaines espèces animales ou végétales.



C'est précisément la force du lien entre l'Homme et la Nature qui fait de nos terres des lieux si particuliers. Leur identité est le fruit de ce lien, le fruit de l'Histoire des Hommes sur leur terre, en harmonie avec les éléments. Tantôt la mer, tantôt les montagnes, le massif forestier, les marécages, la lande, les clairières, les îles, les fleuves...

Et notre terre est ce que les femmes et les hommes ont voulu en faire, des femmes et des hommes qui la travaillent, qui l'habitent, qui la font exister. Cette vie locale, nous nous la transmettons avec passion de génération en génération. Une vie locale riche de ses traditions, de son patrimoine : les piliers de nos existences, les traits d'union entre nos ancêtres, nous, nos enfants et petits-enfants.

Les traditions, les coutumes locales, l'identité ne sont pas des éléments qui se discutent ou se contestent, elles font partie intégrante de ce qu'est notre nation, de la diversité que revendique notre République. La France est riche de ses terroirs.

Parler patois, faire vivre des traditions séculaires, chasser, pêcher, animer les villages de fêtes et de danses, entretenir des coutumes et des habitudes de vie n'est pas une insulte à la France. Les mépriser l'est en revanche.

Faire vivre les traditions n'est en rien incompatible avec le souci de protéger l'environnement. Je le dis avec la plus grande sincérité : je suis un défenseur ferme de la Nature, le premier en alerte pour que les agissements humains ne détruisent jamais ce que nous avons de plus précieux, le premier à inciter un changement de nos pratiques consommatrices, polluantes, envahissantes...

L'environnement, la Nature, est bien sûr ce que nous avons de plus cher. Si nous regardons le triste spectacle de la dérégulation environnementale sans agir, nous serons demain contraints de parler de nos richesses, de nos fiertés au passé.

Dans ce combat, il ne s'agira plus seulement de « ralentir », de « limiter », de « contraindre ». Ce n'est plus un virage dans lequel nous devons nous engager, mais un demi-tour que nous devons commencer.

Je suis né ici, dans les Landes de Gascogne, où j'ai toujours eu la chance de vivre. Comme chacun de vous, partout en France, je suis attaché à ma Terre, à notre sol, à notre environnement.

Je vais vous parler de l'intérieur de ce Parc, du cœur de la plus grande forêt artificielle d'Europe, qui pour autant est devenue pour nous notre espace naturel comme s'il avait toujours existé. Je vais vous parler de nos pins, de « la foule des arbres » comme l'appelait François Mauriac. Lorsqu'on la longe en voiture, depuis l'autoroute, la forêt ne semble pas nous ouvrir ses portes. Beaucoup passent en pensant que la forêt n'est qu'une monotonie de pins. Qui habite ici ? Y a-t-il quelque chose derrière ces pins élancés ?

Il va y avoir prochainement, fin octobre, l'installation d'une œuvre contemporaine dans le cadre d'une action, à laquelle nous tenons beaucoup au Parc, qui s'appelle «La forêt d'art contemporain». Elle vise à établir sur notre espace, 80 œuvres sur dix ans, pour éduquer à l'art, ouvrir à d'autres approches culturelles et inscrire notre Parc dans la modernité. Je suis convaincu que l'identité est parfaitement fongible dans la modernité.

Les Landes de Gascogne sont un pays qui se mérite, un pays que l'on fait l'effort de découvrir. Mais la découverte est savoureuse... Loin de l'image d'Épinal des bergers sur échasse, nous

sommes un peuple qui aime accueillir et recevoir, un peuple humble mais chaleureux, sur une Terre que nous nous sommes façonnée. Au XIX^e siècle, pour des raisons de santé publique entre autres, les pins ont remplacé les marécages, les forestiers et les sylviculteurs (que je salue !) bon nombre de bergers.

Aujourd'hui, vous êtes ici au cœur d'un Parc français, qui croise sans difficultés la force de sa culture, la richesse de ses traditions et le poids de son Histoire, sans renier une seule seconde les valeurs d'un pays auquel nous sommes plus que jamais attachés.

J'ai bien entendu les propos d'introduction de madame la ministre, et je trouve regrettable que le rassemblement qui s'est produit récemment dans les Landes soit jugé au titre de « régressions environnementales et sociétales ». Pour moi, la biodiversité est environnementale et aussi culturelle.

J'ai repris un article paru dans le Sud-Ouest, écrit par un journaliste qui s'appelle Yves Harté, qui s'intitulait les cultures minuscules, celles qu'on entend voir disparaître, car elles ne seraient plus conformes avec le temps.

Je pense que face à l'unicité de la condition humaine, réaffirmer la pluralité inépuisable de nos diversités culturelles. Cet article faisait mention notamment de Claude Lévi-Strauss. Je me suis un peu plongé dans ses écrits. J'ai retenu de lui, cette phrase : « le respect que nous souhaitons obtenir de chaque Homme envers les cultures différentes de la sienne, n'est qu'un cas particulier, du respect qu'il devrait ressentir, pour toutes les formes de la vie. » Cela signifie que lorsqu'on respecte la diversité culturelle, on respecte aussi la diversité naturelle, le sujet justement que vous avez traité : la relation entre l'Homme et la nature.

Permettez-moi d'ajouter que l'on ne rejette que ce que l'on ne connaît pas, on se méfie que de ce que l'on ne veut pas comprendre. N'oublions jamais que nous ne sommes opposés ou méfiants que parce que nous sommes ignorants.

Les Parcs naturels régionaux sont des espaces exceptionnels, entretenus et animés par des femmes et des hommes investis et dévoués, avec un savoir-faire certain. Chacun d'entre vous, à votre niveau, dans votre région, articule et préserve avec finesse, l'activité des Hommes et le respect de la Nature. Vous êtes toutes et tous les artisans de la diversité naturelle de la France, les garants des équilibres précieux entre l'Homme et la Nature partout dans le pays.

Je tiens à vous redire le plaisir que nous avons eu, à vous recevoir ici en Gironde et dans les Landes. Ces départements sont des terres d'accueil. Puissent-elles avoir suscité en vous des envies d'y revenir, et d'en découvrir toute la splendeur, la beauté et la diversité.

Je vous remercie.



Discours de clôture de Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Monsieur le ministre, Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche,

Monsieur le préfet,

Mesdames et messieurs les parlementaires

Monsieur Nicolas Thierry, vice-président en charge de l'Environnement et la Biodiversité, représentant le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset et représentant Philippe Richert, Président de l'Association des Régions de France,

Monsieur Benoit Faucheux, conseiller régional de la Région Centre, président de la commission environnement à l'association des régions de France,

Monsieur Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde,

Monsieur Dominique Coutière, vice-président du Conseil départemental des Landes, représentant le Président Henri Emmanuelli,

Mesdames et messieurs les élus régionaux et départementaux,

Monsieur le président du Parc des Landes de Gascogne, cher Renaud,

Mesdames et messieurs les élus et techniciens du Parc des Landes de Gascogne,

Mesdames et messieurs les représentants des partenaires des Parcs,

Mesdames et messieurs les présidents, élus, directeurs et techniciens des Parcs,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Merci messieurs les représentants des Départements de la Gironde et des Landes pour vos messages. Votre implication est importante dans le Parc des Landes de Gascogne et nous pouvons le saluer.

Merci à vous, cher Jean-Luc Gleize qui avez fait le choix de montrer votre attachement à ce Parc en restant vice-président aux côtés de Renaud Lagrave.

Nous voici arrivé au terme de ces journées rassemblant la grande famille des Parcs. Un congrès riche en débats et en échanges, un congrès que j'ai voulu résolument placer sous le signe de l'optimisme.

Je vous invite à transmettre sur vos territoires la ferveur que nous avons partagée pendant ces trois jours.

Soyons fiers d'être ce que nous sommes et de ce que nous faisons, au service des acteurs et populations de nos territoires. À l'aube du 50^e anniversaire de la création des Parcs en 1967 par le Général de Gaulle, les Parcs défendent des valeurs d'humanité, de rassemblement, de dialogue, du bien-vivre ensemble en harmonie avec notre environnement.

Des valeurs fondamentales qui prennent toute leur signification dans un monde en ébullition qui se cherche et où les extrémismes divisent.

Notre slogan « Une autre vie s'invente ici », nous devons plus que jamais le conforter, le concrétiser, le diffuser.

Le thème de notre Congrès « Homme–Nature, le contrat en question, les réseaux en action », est au cœur de notre action depuis 50 ans.

Fort de ses expériences et innovations, de ses réalisations concrètes, le réseau des Parcs, doit continuer d'être un laboratoire de cette recherche de conciliation entre le développement économique et social et la préservation de notre environnement et de ses ressources.

Je vous remercie toutes et tous pour votre contribution à cette réflexion et pour la richesse de nos débats durant ces journées. Merci aux intervenants, aux animateurs des ateliers, au public assidu et participatif.

Je remercie les membres du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective de la Fédération et son Président François Colson pour leurs contributions. J'ai exprimé mercredi matin lors de votre réunion mes attentes à l'attention des scientifiques, qu'ils soient au CORP ou dans nos conseils scientifiques. Nos projets politiques ont besoin d'être nourris par vos réflexions.

Merci à Marjorie Jouen de nous avoir présenté, avec toujours autant de talents et d'esprit de synthèse, les conclusions de nos travaux.

Enfin, merci aux élus et à l'équipe des techniciens du Parc des Landes de Gascogne qui, hier après-midi, lors des visites de terrain, ont présenté de très intéressantes réalisations, illustrant ainsi concrètement le thème du congrès.

Cette réflexion sur la relation Homme Nature que nous avons engagée en 2015 lors de notre Université d'été doit aboutir au courant de l'année 2017, année des 50 ans, à la rédaction d'un manifeste. Ce document doit nous permettre de construire demain une relation renouvelée entre l'Homme et la nature dans la société.

Je souhaite que chacun des Parcs puisse contribuer à ce manifeste en répondant d'ici la mi-décembre aux questions que vous a présenté Marjorie Jouen dans sa synthèse.

Ces questions vous seront adressées dans les prochains jours, à vous de voir dans chaque Parc, comment vous vous organisez pour y répondre.

Ce sera notre feuille de route du premier semestre 2017. Des échanges auront lieu au sein du CORP, la réunion des Présidents de Conseils scientifiques des Parcs en février, et l'Assemblée générale de la Fédération fin mars-début avril permettront, je le souhaite, d'aboutir à la rédaction d'un document finalisé avant l'été.

En parallèle de ce travail, nous réaliserons une étude sur les valeurs spécifiques de valeurs ajoutées des Parcs avec l'appui d'une équipe d'universitaires. L'objectif est de montrer par des analyses quantitatives et qualitatives ce que les Parcs apportent à leur territoire.

Ce travail et le manifeste sur la relation Homme Nature seront présentés et diffusés à l'occasion des manifestations que nous organiserons en octobre 2017 pour les 50 ans.

Enfin, cet anniversaire sera aussi l'occasion d'écrire une nouvelle page pour notre réseau, de fixer un nouveau cap et de nouvelles ambitions pour les Parcs. Nous y travaillerons au début de l'année prochaine, j'en ai parlé lors de mon intervention de mercredi.

Mais ces 50 ans doivent aussi permettre de communiquer en direction du grand public. Un film avec Yann Arthus-Bertrand diffusé sur France 2, un marché des produits des Parcs à Paris,



un partenariat avec la société du Tour de France ainsi que d'autres projets sont en préparation. Vous en serez informés plus précisément dans les semaines à venir.

Cet anniversaire doit être l'occasion de transmettre à nos partenaires institutionnels et au grand public un certain nombre de messages sur notre réseau et ses perspectives pour l'avenir.

Monsieur Nicolas Thierry, représentant le président Alain Rousset et le président des Régions de France, Philippe Richert, les Régions sont les premiers partenaires des Parcs naturels régionaux.

Elles ont la compétence et l'initiative de la création des Parcs ; elles sont nos principaux contributeurs financiers.

Les Parcs sont des outils exceptionnels d'ingénierie locale, de médiation, de mise en œuvre et de coordination des politiques publiques et pour les Régions en particulier.

Les Parcs véhiculent une image positive auprès du public et participent à l'attractivité économique et touristique des Régions. Dans un contexte de contrainte budgétaire, il faut réfléchir sur les nouvelles relations que doivent avoir les Régions avec leurs Parcs sans remettre en cause les missions fondamentales des Parcs confortés par la récente loi sur la biodiversité.

Dans de nombreuses Régions, les Parcs se sont constitués en réseaux régionaux. J'invite les présidents de Parcs à engager un dialogue avec leur Région pour envisager l'avenir et établir un partenariat de confiance, constructif et loyal. Les Parcs sont un atout pour les Régions et des territoires d'expérimentation et d'innovation sur lesquels les Régions doivent s'appuyer. Les Régions doivent communiquer sur les Parcs qui mettent ainsi en valeur leurs richesses patrimoniales.

Elles le font pour l'essentiel. Au-delà des difficultés financières, je sais que l'essentiel des conseillers régionaux sont convaincus de l'utilité de notre investissement territorial grâce à notre ingénierie de haute qualité. Puissent-ils être entendus par les exécutifs régionaux ! Je sais aussi l'attachement personnel de Philippe Richert, habitant au cœur du Parc des Vosges du Nord, et qui a parlé de son Parc avec conviction. Je connais l'engagement de cette région, monsieur le vice-président, votre engagement personnel, aux côtés d'Alain Rousset qui soutient le Parc du Médoc qui sera examiné en avis intermédiaire la semaine prochaine au CNPN et du Pays Basque qu'il a appelé publiquement de ses vœux.

A contrario, notre déception a été grande concernant le projet de Parc des Sources et Gorges de l'Allier. Les communes se sont prononcées très majoritairement en faveur de ce projet, les intercommunalités, les deux départements et la Région unanimement pour ce Parc. Mais c'était avant le renouvellement régional de décembre. Le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parcs ont été dithyrambiques avec le projet qui nous était proposé. Et pourtant le président de la Région Auvergne Rhône Alpes a proposé à ses élus de se dédire.

Quel dommage... Je regrette que le temps de discussion supplémentaire que nous appelions tous de nos vœux n'ait pas été mis à profit.

Ce qui m'a interpellé plus encore c'est l'argumentaire. En réponse aux arguments qui ont été déployés, je dénonce ce à quoi certains veulent nous réduire ! Par notre ingénierie de territoire, nous investissons sur le Parc, ce n'est pas du fonctionnement, c'est un investissement permanent de nos équipes de techniciens pour développer nos territoires ruraux. Et puis c'est un projet politique, construit, voulu, coordonné par les élus. Et je regrette le lobbying de quelques chasseurs et agriculteurs qui ont obtenu la chute de ce Parc sur la base de faux

arguments en refusant la discussion ouverte que nous proposons.

Au-delà de l'acte politique assassinant cette dynamique de territoire, je veux retenir l'exemplarité des élus porteurs de ce projet qui sont restés soudés et me réjouir de la mobilisation de la population qui a soutenu toutes les initiatives locales. Je prends acte aujourd'hui de la fin de ce projet puisque l'assemblée générale de dissolution de l'association de préfiguration est prévue dans les prochains jours.

Nous devons nous enrichir de ces enseignements, et nous battre pas à pas pour montrer ce qu'apportent les Parcs sur nos territoires. Mesdames et messieurs les conseillers régionaux, je l'ai annoncé à l'instant la Fédération a missionné une étude confiée à des universitaires démontrant par quelques indicateurs précis l'impact territorial des Parcs. Il servira les Parcs, mais il faudra vous l'approprier aussi, vous êtes les premiers signataires de la Charte, cela vous engage aussi à une plus grande exemplarité sur nos territoires.

Reconnaissez nous ce rôle d'innovation et d'expérimentation. Amoindrir nos finances de façon trop conséquentes c'est prendre le risque de nous réduire à des gestionnaires alors que nous souhaitons être des incubateurs de politiques territoriales.

Chers amis, je suis persuadé que nous sommes aujourd'hui au tournant d'une époque. L'organisation de nos territoires a évolué, et ce mouvement va se poursuivre, l'exigence d'efficacité des financements publics émane aujourd'hui de nos concitoyens, la nécessité de répondre aux attentes des populations rurales, la solidarité entre ville et campagne en particulier sur la question énergétique, peut être une chance pour nous et nous offrir de nouvelles opportunités.

J'entends l'exigence exprimée par les Régions pour nous recentrer, j'attends qu'on nous dise précisément sur quoi ! Les questions environnementales oui, nous le revendiquons, nous sommes prêts à être les pivots des politiques environnementales sur nos territoires, mais nous ne pouvons être réduits à cela. L'aménagement, les questions d'énergie, l'urbanisme sont des sujets sur lesquels les acteurs locaux nous sollicitent en permanence et pour lesquelles nous avons montré nos capacités d'actions.

Monsieur le ministre Alain Vidalies, je, nous vous remercions de votre présence en clôture de ce Congrès.

Vous avez été président du Parc des Landes de Gascogne il y a quelques années et vous connaissez l'implication des élus et des équipes de Parcs pour le développement et la préservation de leur territoire.

Les questions des déplacements et de la mobilité durable dans nos territoires ruraux sont importantes pour leur développement et leurs attractivités économiques. De nombreux Parcs travaillent sur ce sujet ; développement des mobilités douces, création de centrale de mobilité, co-voiturage, transports à la demande, déplacements entre domicile et lieux de travail situés souvent dans les centres urbains périphériques aux Parcs.

Mais les Parcs expérimentent aussi de nouvelles façons de travailler dans leurs territoires pour éviter les déplacements : tiers lieux, espaces de co-working, télétravail. Le haut débit en territoires ruraux peut nous rendre plus attractif, je suis persuadé qu'il y a là une carte à jouer, une chance à saisir si nous savons rester dans l'exemplarité et la qualité de nos territoires.



Dans votre domaine de compétence, vous avez aussi la mer. Les Parcs littoraux et d'Outre-Mer travaillent sur l'évolution du trait de côte liée au changement climatique, anticipent et expérimentent sur cette question qui devient, dans certains Parcs, préoccupante notamment en terme d'agriculture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage. Un groupe de travail associant tous les Parcs littoraux sera prochainement mis en place pour anticiper ces évolutions et échanger leurs expériences et pratiques.

Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est notre ministre de tutelle. J'ai remercié mercredi Barbara Pompili de son soutien sans faille à notre réseau. Je rejoins dès demain la délégation qu'elle mène en Guyane.

La récente Loi pour la reconquête de la Biodiversité de la Nature et des Paysages qu'elle a brillamment défendue au parlement, conforte les Parcs dans leurs missions. Soyez en remercié.

Tout ceci doit nous permettre d'envisager l'avenir avec sérénité, mais aussi avec vigilance quant aux moyens accordés par l'État et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de nos programmes d'actions.

Monsieur le ministre, monsieur le représentant des Régions de France, la double responsabilité de l'État qui classe les Parcs et des Régions qui ont l'initiative et donc la compétence pour les créer est une originalité que nous voulons conserver et qui fait notre force.

Les Parcs ont réussi durant cinq décennies à s'inscrire dans le paysage institutionnel français malgré les très nombreuses évolutions qui ont pu traverser cette période. La richesse et la qualité de nos territoires, notre implication dans le développement responsable et durable de nos espaces, le caractère innovant de nos actions et démarches, notre rôle de médiateur entre des intérêts parfois divergents sont autant d'acquis des Parcs !

Comme je le disais dans mon discours mercredi, en ouverture du Congrès, nous devons maintenant écrire une nouvelle page de la vie des Parcs et nous projeter dans l'avenir.

Cet exercice doit nous mobiliser toutes et tous avec enthousiasme, motivation et force. Je crois en nos capacités d'aller de l'avant et comme disait mon regretté ami Michel Dinet, président du Département de Meurthe-et-Moselle « ils sont 100, nous sommes seuls, encerclons-les ! »

Nous avons tant de nouvelles choses à imaginer pour demain. « Une nouvelle vie s'invente ici ».

Permettez-moi de finir par quelques remerciements.

Je souhaite adresser mes remerciements, vos remerciements, à Jean-Louis Joseph, président d'Honneur de la Fédération qui m'a précédé pendant 14 ans. Cher Jean-Louis, tu as marqué d'une empreinte indélébile cette Fédération des Parcs. Je sais le plaisir que tu avais à présider ce réseau, j'ai appris beaucoup à tes côtés, je suis aujourd'hui impressionné par l'œuvre conséquente qui est la tienne.

Je me dois, par ailleurs, de saluer et de remercier tous les très nombreux partenaires qui soutiennent notre Fédération :

- *Les différents ministères de l'Écologie, de l'Agriculture, de la Culture, des Affaires étrangères, de l'Aménagement du territoire.*
- *Les Régions qui adhèrent toutes à la Fédération.*
- *Les très nombreux partenaires : la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement,*

le Fonds français pour l'Environnement mondial, l'ONF, le CNFPT, RTE, GRT Gaz, La Poste.

- et les 51 Parcs naturels régionaux sans lesquels la Fédération n'existerait pas.
- Je voudrais aussi ajouter un mot à propos des techniciens des Parcs, avec lesquels nous avons tellement de plaisir à échanger. Ils sont compétents et sont aussi militants. C'est un plaisir de travailler avec eux.

Enfin pour l'organisation de ce congrès 2016, j'adresse, en votre nom, mes très chaleureux remerciements au Parc des Landes de Gascogne, à son président, cher Renaud, J'étais venu te rendre visite l'an dernier, ici, tu avais déjà cette vision, de cette tente pour nous accueillir et la scène qui est derrière. Nous connaissons ta force de conviction et ta volonté de réussir ce challenge.

Merci aussi à Philippe Ospital, aux élus de ce territoire et à l'équipe du Parc et, en particulier Dominique la coordinatrice qui ont réussi à relever le défi de cette lourde organisation dans ce lieu extraordinaire de l'Écomusée de Marquèze et dans les six communes où se sont tenus les ateliers.

Merci à la région Aquitaine, aux Départements des Landes et de la Gironde, au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour les financements qui ont permis la tenue de ce Congrès

Merci aussi à la Fédération des Parcs, à son directeur Pierre Weick, à Nathalie, Dominique, Olivier et à toute l'équipe fédérale.

Merci à vous tous, amis des Parcs, ambassadeurs de nos missions. Vous êtes le sel de notre réseau, soyez fiers de ce que l'on porte ensemble et sachez diffuser sur vos territoires la force de conviction que nous avons partagée ensemble durant ces trois journées.

Vive les Parcs naturels régionaux de France.



Nicolas Thierry

**Vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine,
représentant le président de Régions de France**

*Monsieur le secrétaire d'État
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux
Messieurs les présidents des Conseils Départementaux
Monsieur le président du Parc
Mesdames et messieurs*

Je suis donc aujourd'hui ici pour à la fois représenter Philippe Richert, Président de l'association des Régions de France, et Alain Rousset, Président de la Nouvelle-Aquitaine.

Tout d'abord permettez-moi de débiter mon propos par quelques mots de remerciements à destination de tous ceux qui se sont mobilisés, agents et élus, pour faire de ce congrès des Parcs 2016 une vraie réussite.

Et puis bien sûr pour exprimer le plaisir, pour le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, d'avoir vu se dérouler ici, dans les Landes, ce congrès national. En effet, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, créée en 1970, et faisant donc partie des tout premiers parcs, n'avait jamais eu l'occasion d'accueillir cet événement. C'était naturellement une magnifique opportunité de mettre un coup de projecteur sur l'histoire toute particulière de ce territoire et sur le travail de qualité conduit par le Parc que préside mon collègue Renaud Lagrave. La Région Nouvelle Aquitaine abrite par ailleurs trois autres Parcs, le Parc du Marais Poitevin, le Parc de Millevaches en Limousin et le Parc Périgord-Limousin. Nous attendons par ailleurs avec impatience, la naissance du petit dernier, certainement en 2018, dans le Médoc. C'est un long processus, puisqu'il a été lancé en 2010.

Le choix d'explorer, ou plutôt d'avoir replacé au centre de nos réflexions collective la relation Homme – Nature, à l'occasion de ce congrès, est à mon sens parfaitement en phase avec les questionnements qui traversent ou devraient traverser nos sociétés. Je suis donc très heureux et satisfait de voir les Parcs naturels régionaux se saisir de ce sujet à la fois politique, scientifique, philosophique et économique.

Pourquoi ce sujet doit-il nous préoccuper à ce point ? Et cela fait écho, aux paroles pleines de sagesse de Manari Ushiga, prononcées en préambule. L'année 2016 illustre justement parfaitement la complexité de la problématique dans laquelle nous nous trouvons collectivement. En effet, les événements qui ont jalonné les mois qui viennent de s'écouler sont marqués par des moments très paradoxaux, à la fois porteurs d'espoir et inquiétants.

Prenons quelques exemples.

Porteurs d'espoir parce que nous avons vécu un moment historique il y a quelques mois au moment de la COP21 à l'occasion de laquelle 193 pays ont décidé d'un chemin commun, plus récemment aussi, et c'est tout aussi important, la ratification par la Chine et les États-Unis de ce même accord ; citons aussi dans le même esprit l'appel des 30 maires des plus grandes villes du monde pour s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique. Mais ce tableau a aussi un revers : l'année 2016 s'annonce comme la plus chaude jamais enregistrée depuis 1880, alerte des scientifiques sur la difficulté pour les espèces à migrer assez vite pour s'adapter aux modifications climatiques.

Encore hier, vous l'avez peut-être vu à travers la parution d'une publication scientifique, le Sud-Ouest américain sera touché par des méga-sécheresses qui pourront durer 30 ans, d'ici la fin du siècle. J'ai choisi le climat comme illustration mais j'aurai pu dresser un diagnostic tout aussi contrasté sur des sujets aussi divers que la ressource en eau potable, la biodiversité, les océans, l'agriculture ou de la démocratie environnementale.

Une fois que l'on a dit tout cela, les choix qui sont devant nous sont finalement assez limités : soit nous cédon au fatalisme, soit nous entrons en résistance contre celui-ci. La résignation n'est évidemment pas une option envisageable, car je veux croire que si c'était le cas aucun d'entre nous ne serait ici aujourd'hui. Alors reste seulement, et c'est déjà beaucoup, notre capacité à ouvrir de nouvelles voies, de nouveaux champs des possibles. La condition incontournable pour transformer ce choix en réussite concrète est notre aptitude à ne plus raisonner de manière cloisonnée mais, au contraire, à penser un projet global au sein duquel la culture, la nature, l'économie, le vivre ensemble, la solidarité sont interdépendants et se nourrissent mutuellement.

Et bien, c'est une heureuse coïncidence car c'est précisément la définition que je donnerais d'un Parc naturel régional ! Un territoire qui expérimente et qui assume son audace en choisissant comme philosophie : « Une autre vie s'invente ici » !

C'est précisément pour toutes ces raisons, et indépendamment des changements d'exécutifs, que les Régions sont, et doivent être, attachées aux Parc naturels régionaux. Ces derniers concourent directement aux grands enjeux régionaux de la transition écologique et donc à l'attractivité régionale. Les Parcs sont des vitrines pour nos Régions, des supports d'un développement soutenable et sont potentiellement les premiers relais des politiques portées par les Régions. Le champ du développement économique est une belle illustration de ce lien ou plutôt de cette continuité entre les Parcs et les Régions. En effet, les réflexions et actions menées au sein des Parcs vont souvent dans le même sens que les préoccupations régionales. Je pense notamment aux circuits courts alimentaires, aux filières locales de construction, à l'appui à l'agriculture biologique ou encore au tourisme durable.

Les Parcs naturels régionaux qui maillent l'ensemble du territoire national ne sont pas de petites îles au milieu de tout le reste, des espaces figés ou de simples zones récréatives, au contraire, et il faut le rappeler, ils participent aux mutations nécessaires de notre temps. Réaffirmer cela aujourd'hui est particulièrement important suite, d'une part, au récent cortège législatif, Loi MAPTAM, Loi NOTRe, Loi de transition énergétique, Loi de reconquête de la biodiversité, et d'autre part, suite au processus de fusion des Régions et au contexte budgétaire tendu dans lequel nous évoluons. Face à de tels bouleversements, la place des Parcs naturels régionaux est inévitablement impactée dans le paysage institutionnel.

Les questionnements sont nombreux et tout aussi importants les uns que les autres.

Trois exemples concrets.

Le premier questionnement concerne la complémentarité entre l'expertise des Parcs et l'ingénierie, qui monte en puissance, des EPCI. D'ailleurs dorénavant, et plus généralement, se pose logiquement la question de la place pour les EPCI dans la gouvernance des Parcs.

Le second a trait à la situation budgétaire : on ne peut pas et plus faire l'impasse sur la volonté de certains Départements de se retirer de la gouvernance et donc du financement des syndicats mixtes des Parcs faute de moyens budgétaires suffisants. Parallèlement à cette tendance, on constate que la procédure de classement des Parcs s'alourdit d'années en années, via notamment l'obligation de disposer de chartes de plus en plus précises et pointues, et que dans le même temps l'État impose aux Régions de nouvelles contraintes aussi bien budgétaires que techniques



en décidant, par exemple, d'imposer unilatéralement de nouvelles obligations de bilan aux Parcs.

Le troisième concerne l'évolution même de la politique de création des Parcs avec l'apparition de « Parcs à trous », sujet évoqué au sein du bureau exécutif de l'ARF. Cela ne peut manquer d'interpeller les Régions sur la pertinence même de création de nouveaux Parcs et questionner ces dernières sur leur viabilité financière. C'est à ce titre que les présidents de Régions se sont prononcés, le 14 septembre dernier dans le cadre du bureau exécutif de l'ARF, pour l'introduction d'un critère de population minimale dans le décret actuellement en préparation.

Ces différentes situations nécessitent de faire preuve d'intelligence collective et, là aussi, de tracer ensemble un nouveau chemin.

À l'aune des 50 ans de la loi de 1967, créant les Parcs naturels régionaux, l'année 2017 devra être une année de débat sur leur avenir. Les Régions devront, de toute évidence, s'interroger sur les conditions et les critères à retenir avant toute nouvelle création de nouveaux Parcs, sans pour autant remettre en cause l'esprit même de la Loi de 1967 et l'originalité des Parcs qui fait la force de cet outil. En 50 ans, le visage de la France à dominante rurale a changé, les préoccupations des habitants, celles des agriculteurs ou les envies des touristes ne sont plus les mêmes qu'en 1967.

L'enjeu va être d'imaginer les réponses à apporter afin que les Parcs puissent continuer à être des démonstrateurs en faveur de la transition écologique et de l'égalité des territoires. Je souhaite insister sur cette notion d'égalité des territoires. Les Parcs ont vocation à jouer un rôle important dans ce domaine dans le sens où ils donnent les moyens et les outils à un territoire de développer sa propre ressource et de valoriser au mieux ses atouts. Cette approche est fondamentale à un moment où notre cohésion sociale est, plus que jamais, un bien inestimable. La préservation de celle-ci passe inévitablement par une réflexion autour de la remise en marche de la fabrique de l'égalité territoriale. Il ne peut pas y avoir d'un côté des métropoles mondialisées, dans laquelle nous produirions de la richesse, et de l'autre des espaces condamnés à bénéficier uniquement d'une redistribution, d'une sous-économie. Ce scénario serait celui du pire pour l'avenir et serait synonyme d'une fragmentation territoriale et sociale. Nous devons au contraire miser sur la revitalisation productive des territoires qu'il faut penser en termes de qualité de vie, d'accès à la santé, de numérique, d'énergies renouvelables ou encore de sobriété énergétique.

Les Parcs naturels régionaux sont des outils pertinents pour participer à tisser cette nouvelle alliance entre les territoires. Cette réflexion devra, sans aucun doute, s'inscrire dans le cadre d'un nouveau partenariat entre les Régions, l'État et les Parcs. Elle pourrait prendre la forme d'une nouvelle déclaration tripartite entre les Régions de France, l'Etat et la Fédération des Parcs à l'occasion des 50 ans des Parcs.

Les Régions de France seront donc pleinement mobilisées pour transformer ce contexte de contrainte en réelle opportunité. L'esprit qui a fondé, et qui anime aujourd'hui encore les Parcs naturels régionaux, est un précieux capital sur lequel les Régions souhaitent s'appuyer pour amorcer le grand virage que nous devons prendre collectivement.

Je ne serai pas plus long mais vous l'avez compris et, soyez certains de cela : les Régions gardent plus que jamais toute leur confiance dans les Parcs au regard de leurs expériences, de leur savoir-faire et plus généralement de leur capacité à rebondir et à s'adapter.

Je vous remercie pour votre attention.

Alain Vidalies,

Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Monsieur le Maire,
Monsieur le Ministre, Cher Mathias, bienvenue en terre landaise,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux,
Monsieur le Président de la Fédération Europarc,
Monsieur les représentants du Mexique, de l'Equateur, de Wallonie et du Luxembourg,
Monsieur le Président, Cher Renaud,
Messieurs les Présidents et Directeurs des 51 PNR,
Monsieur le Vice-président du Conseil départemental, cher Dominique,
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Gironde, cher Jean-Luc,
Madame la Députée, chère Florence,
Mesdames et Messieurs les Elus.

Mesdames et Messieurs,

Le choix du Parc des Landes de Gascogne pour le congrès annuel des Parcs naturels régionaux cette année est une forme de reconnaissance, pour toutes les personnes qui ont participé à la création et au développement de ce Parc et pour ceux qui aujourd'hui poursuivent cette œuvre.

Marquèze c'est un lieu symbolique. Lors de son inauguration en 1969, il a été salué comme « un endroit où l'homme reprendra contact avec la nature et oubliera un petit peu les soucis qui l'assaillent dans sa ville ».

L'action vigoureuse engagée sur le littoral sous l'égide d'Emile Biasini a trouvé ici un de ses prolongements. Le PNR des Landes de Gascogne fait partie de la première génération de PNR et sa charte a été renouvelée en 2014. Son territoire est très vaste, il regroupe 53 communes et 8 intercommunalités (soit 70 000 habitants) et présente une mosaïque de milieux nichés dans la forêt de pins des Landes. Il comprend deux zones assez distinctes : au nord-ouest le pourtour du bassin d'Arcachon et la zone d'influence de l'agglomération bordelaise, zone où s'exerce à une forte pression urbaine avec des communes soumises à la loi littoral et, au sud-est, une zone plus rurale, très forestière avec toutefois de grandes coupures agricoles.

Les priorités politiques fixées par le parc sont organisées autour des thématiques suivantes :

1. la conservation du caractère forestier du territoire ;
2. la gestion de façon durable et solidaire pour une meilleure préservation de la ressource en eau ;
3. la préservation des espaces naturels ;
4. le respect du paysage et de l'identité dans l'urbanisme et l'habitat ;
5. l'accompagnement de l'activité humaine pour un développement équilibré.

Le territoire est soumis à une très forte pression foncière autour du bassin d'Arcachon et des projets notamment de fermes solaires. Mais il doit conserver son caractère essentiellement forestier. A la suite des deux dernières tempêtes (1999 et 2009) et des attaques phytosanitaires (chenilles processionnaires et scolytes), la volonté d'investissement des propriétaires de la forêt et des professionnels est restée intacte : grâce à leur action les cicatrices de ces deux catastrophes s'effacent peu à peu. A ce titre, je voudrais saluer ici tous les acteurs de la forêt landaise.



Le thème de votre congrès est « L'Homme et la nature, le contrat en question, les réseaux en action ». Cette question est au cœur même de l'action des parcs qui démontrent que la protection de la nature et de la biodiversité sont tout à fait conciliables avec le développement des activités humaines.

Les PNR c'est une longue histoire : l'aventure des parcs a commencé dans les années 60 et aujourd'hui le réseau des PNR est constitué de 51 parcs, représentant près de 15 % du territoire métropolitain regroupant environ 4 millions d'habitants.

Je voudrais saluer les Présidents, les Directeurs, tous les personnels des PNR qui font vivre au quotidien cette belle aventure. Les PNR sont d'abord des territoires de projet concrétisés par une charte de territoire. Ils sont porteurs de l'ensemble des politiques relevant du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer telles que celles concernant les paysages, le patrimoine naturel, l'aménagement durable, l'urbanisme, l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique... Par leur action, ils ont un véritable effet d'entraînement sur les territoires voisins.

Les PNR démontrent jour après jour que la protection de la nature et de la biodiversité reste conciliable avec le développement des activités humaines.

Enfin, les PNR jouent un rôle majeur dans le développement local et l'agriculture de qualité ; pour cela ils disposent d'une marque à usage commercial qui favorise la production locale, j'y reviendrai, et la mise en place de circuits de distribution courts.

L'actualité des PNR est particulièrement riche.

Une trentaine de Parcs ont vu leur charte révisée ces cinq dernières années, renouvellements auxquels s'ajoutent cinq créations de parcs sur la même période : le PNR des Ardennes ; le PNR des Pré-Alpes d'Azur ; le PNR du Marais Poitevin ; le PNR du Golfe du Morbihan et le PNR des Baronnies provençales.

L'année 2016 quant à elle a déjà vu trois nouveaux projets de parcs pour lesquels le CNPN a été ou sera consulté pour rendre un avis : il s'agit de ceux de l'Aubrac, du Médoc et de Sainte Baume.

Une vingtaine de projets de PNR sont actuellement en cours d'étude à des niveaux d'avancement très différents, ce qui exige un accompagnement important des services de l'État que je salue ici.

Il faut souligner la formule qui a été retenue lors de la création des PNR : un syndicat mixte qui regroupe les collectivités locales et qui fonctionne grâce à la volonté des acteurs locaux. C'est peut-être le secret de leur réussite. Les Parcs Naturels Régionaux constituent une base inestimable d'expériences, de compétences, porteurs de très solides capacités d'ingénierie de projets pour à la fois protéger le patrimoine naturel et culturel, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique, social et culturel de nos territoires.

Pour accompagner cette dynamique l'Etat a créé une nouvelle marque « Valeurs parc naturel régional » à l'initiative du réseau des PNR dans le but de valoriser les produits et services issus des territoires de parcs naturels régionaux. Cette marque est exemplaire du soutien de l'État aux parcs. C'est une marque d'État qui en est le propriétaire, garant tant de sa qualité que de sa crédibilité, mais sa gestion est déléguée par l'Etat à la Fédération des Parcs Naturels pour être un outil de développement durable des parcs.

De son côté la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la Nature et des Paysages fait une très large place aux PNR. Elle affirme le rôle de cohérence et de coordination assuré par les syndicats mixtes des PNR sur leur territoire.

Elle reconnaît le PNR comme partenaire privilégié de l'État et des collectivités en matière de biodiversité et de paysages. De plus, le rôle de la Fédération des PNR est également reconnu et précisément inscrit dans la loi.

Elle entérine aussi des améliorations très attendues visant la simplification des procédures tout en maintenant un haut niveau d'ambition environnementale et de développement local. Cela traduit la volonté du Gouvernement de soutenir et d'encourager la création de nouveaux parcs en assouplissant la procédure de classement.

Les Parcs naturels régionaux démontrent ainsi qu'il est possible de trouver des solutions à l'échelle locale. Le dynamisme des PNR s'exprime également par leur réponse aux multiples appels à projet de l'État.

Chaque Parc a ses spécificités. Pour sa part le Parc naturel des Landes de Gascogne a développé parmi d'autres orientations, tout un volet culturel sous l'impulsion de son Président. C'est la construction collective d'un projet cohérent qui permet un tel succès. Ici en Aquitaine, les efforts de chacun et chacune au fil de ces années ont porté leurs fruits, si l'on en juge par le nombre de visiteurs du Musée de Marquèze qui est passé de 20 000 en 1972, à 88 000 l'an dernier. Et je suis sûr que ce succès se confirme dans toute la France.

Je conclus en saluant votre réseau, les hommes et les femmes qui le font vivre chaque jour. Compte tenu de leurs compétences multiples, les Parcs naturels régionaux sont un interlocuteur incontournable pour les différentes parties prenantes sur le territoire ; cette légitimité sera, une fois de plus, mise à l'honneur à l'occasion de la célébration de l'anniversaire des 50 ans de la création des parcs l'année prochaine. L'Etat de son côté s'engage à veiller à ce que les PNR restent des territoires d'exception.

Je vous remercie.

Vive la République, Vive la France

